

# AVANT-PROJET DU CADRE UNIFIE DU BUDGET, DES RESULTATS ET DES RESPONSABILITES (UBRAF) 2022- 2026

**Documents supplémentaires sur ce sujet :**

**Action requise lors de cette réunion : le Conseil de Coordination du Programme est invité à :**

- Rappeler les points de décision 4.2 et 4.3 de la session spéciale du Conseil de coordination du programme de mars 2021 ;
- Prendre note de l'avant-projet de l'UBRAF 2022-2026 global et du suivi des progrès réalisés et attendre avec impatience la soumission de l'ensemble de l'UBRAF 2022-2026 et du Budget-plan de travail biennal 2022-2023 pour approbation lors d'une session spéciale du CCP en septembre/octobre 2021.

**Implications financières de la mise en œuvre des décisions :** nulles

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	4
INTRODUCTION.....	9
THÉORIE DU CHANGEMENT DU PROGRAMME COMMUN .....	18
CADRE DE RÉSULTATS .....	26
OPTIMISATION ET EXPLOITATION DES CAPACITÉS DU PROGRAMME COMMUN .....	38
COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTIES PRENANTES.....	43
ALLOCATION DES RESSOURCES.....	47
SYSTÈMES DE REDEVABILITÉ, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ET DE RAPPORTS	50
LE CCP ET LES AUTRES ENGAGEMENTS EXTERNES.....	56
POINTS DE DÉCISION.....	56

## RÉSUMÉ

1. Après quatre décennies de progrès depuis que l'épidémie de VIH a été reconnue pour la première fois, la riposte mondiale au sida se trouve à un moment de vérité. L'expérience récente d'un nombre croissant de pays et de communautés divers démontre qu'il est possible de réaliser des progrès rapides dans la prévention des nouvelles infections à VIH et des décès liés au sida. Toutefois, malgré ces progrès, le monde n'est pas en passe de mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030.
2. L'évolution des priorités, les urgences mondiales et l'instabilité ont vu la visibilité de la riposte au sida en tant que priorité politique diminuer, le financement des programmes de lutte contre le VIH dans les pays à revenu faible et intermédiaire s'est stabilisé, et la pandémie de COVID-19 a fait reculer les progrès en matière de sida en raison d'importantes perturbations des services, d'une augmentation de la vulnérabilité et de conséquences économiques importantes. En l'absence d'un changement de cap dans la lutte contre le sida et d'une action efficace pour relever les nouveaux défis, certains des progrès réalisés sont menacés et les espoirs de mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique pourraient rapidement s'évanouir.
3. Après une consultation approfondie de divers partenaires et un examen des données disponibles, un processus dirigé par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est parvenu à une conclusion générale : *des inégalités croisées, dont beaucoup s'aggravent, sont à l'origine de l'épidémie et empêchent la riposte mondiale au sida de gagner la lutte contre le sida*. En mars 2021, le Conseil de coordination du programme (CCP) a approuvé une Stratégie mondiale de lutte contre le sida visionnaire, visant à réduire les inégalités liées au VIH et à mettre le monde sur la voie de la fin de l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique.
4. Le nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) décrit comment l'ONUSIDA, en tant qu'organisation innovante et coparrainée qui dirige les efforts mondiaux pour mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique, contribuera en 2022-2026 à la réalisation des priorités stratégiques, des résultats et des objectifs définis dans la Stratégie et les Objectifs de développement durable. Dans le cadre de l'UBRAF, le fait de catalyser des actions concrètes pour réduire les inégalités constituera le principal test de l'efficacité de l'ONUSIDA.
5. Les réalisations de la riposte mondiale au sida ont un caractère historique. Cependant, les efforts visant à mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique dans tous les milieux et toutes les communautés sont confrontés à des défis considérables. Pour atteindre l'objectif prévu pour 2030, nous devons trouver de nouveaux moyens, plus efficaces, de toucher les personnes et les communautés les plus marginalisées et les plus vulnérables. Certaines approches, qui ont fonctionné jusqu'à présent, ne répondront pas aux besoins des personnes confrontées à des formes multiples et croisées d'exclusion et d'inégalités.
6. Les approches qui s'appuient principalement sur des services en établissement s'avéreront inadéquates pour les personnes qui ne peuvent être touchées que par des ripostes pilotées par la communauté. Les stratégies qui fonctionnaient lorsque le financement de la lutte contre le VIH augmentait d'année en année devront peut-être être revues ou remaniées à ce stade plus récent de la riposte mondiale. Un engagement commun en faveur de l'innovation sera essentiel. Le mouvement mondial de lutte contre le sida devra se diversifier et évoluer,

en particulier à mesure que la riposte mondiale au sida s'efforcera de compléter les approches biomédicales par une plus grande attention aux facteurs sociaux sous-jacents, aux droits humains et à d'autres facteurs non médicaux qui doivent être traités si nous espérons mettre fin à l'épidémie de sida.

7. En cette période charnière, l'ONUSIDA joue un rôle unique et indispensable. Le Programme commun reste parmi les voix les plus fortes au monde, rappelant à la communauté internationale que la riposte au VIH est encore inachevée, qu'elle reste une tragédie humaine mondiale et qu'elle est urgente. L'ONUSIDA est le forum où les nombreux secteurs qui doivent jouer un rôle dans la riposte – la santé, les droits humains, l'égalité des genres, la justice, la finance, l'éducation, la protection sociale et les interventions humanitaires – se réunissent pour garantir que les ripostes fonctionnent pour toutes les personnes et toutes les communautés. En se concentrant sur l'objectif de mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique, le Programme commun a une capacité unique à nouer, soutenir et maintenir des partenariats innovants pour favoriser le progrès. Le Programme commun fournit des orientations normatives essentielles pour aider à garantir que les ripostes sont étayées par des données probantes et reflètent l'importance d'une action multisectorielle et centrée sur les personnes, et il contribue à les traduire en actions. En collectant et en diffusant les données les plus importantes et les plus fiables sur l'épidémie et la riposte, l'ONUSIDA aide les pays et les communautés à adapter leurs ripostes aux besoins et aux circonstances locales.

### **Qu'est-ce que l'UBRAF ?**

8. L'UBRAF fournit le cadre opérationnel de travail de l'ONUSIDA, c'est-à-dire la planification stratégique, le budget et la structure d'actions communes et de redevabilité qui permettent au Programme commun d'être le forum mondial reconnu pour s'attaquer aux inégalités liées au VIH qui ralentissent le progrès. Grâce aux processus décrits dans l'UBRAF, le Programme commun évalue en permanence son efficacité, en se mettant au défi de se réinventer et de s'adapter à mesure que les besoins évoluent et que des opportunités se présentent, afin d'atteindre les objectifs définis dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida pour mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique et pour soutenir la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida et les Objectifs de développement durable.
9. L'UBRAF sert d'outil pour l'établissement des priorités, la planification conjointe, la mise en œuvre coordonnée, le suivi, l'élaboration des rapports, le renforcement et le partage des connaissances, et la redevabilité. Il définit les résultats prioritaires auxquels le Programme commun contribuera ; expose ce que le Programme commun fera pour atteindre les résultats souhaités, ainsi que ses limites ; décrit les principes et les mécanismes d'allocation budgétaire ; et établit un cadre pour la redevabilité collective et individuelle du Programme commun.

### **Quelles sont les nouveautés de l'UBRAF 2022-2026 ?**

10. Reconnaissant que des approches innovantes et de nouvelles méthodes de travail sont nécessaires pour réduire les inégalités et mettre le monde sur la voie de la fin de l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique, le nouvel UBRAF intègre plusieurs changements importants :

- *Le Programme commun utilisera l'approche fondée sur les inégalités dans tous les aspects de son travail.* Il aidera les pays et les communautés à identifier les personnes laissées pour compte, confrontées aux inégalités, aux injustices et à l'exclusion, et donnera la priorité aux mesures nécessaires pour lutter contre les facteurs croisés qui perpétuent et accroissent les inégalités liées au VIH et ralentissent les progrès de la riposte.
- *Le nouvel UBRAF repose sur une théorie du changement encore mieux articulée.* La théorie globale du changement de l'UBRAF comprend une *théorie du changement* (qui décrit comment une action coordonnée et multisectorielle axée sur les inégalités accélérera les progrès vers l'objectif 2030) et une *théorie de l'action* (qui décrit la chaîne entre les actions du Programme commun et la réalisation des résultats ciblés, des résultats concrets et des impacts souhaités).
- *Le Programme commun sera axé sur les actions transformatrices en matière de genre.* L'UBRAF définit des actions, des indicateurs et des ressources ambitieux pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.
- *L'UBRAF intensifie l'action dans les aspects de la riposte auxquels une attention insuffisante a été accordée.* Il met davantage l'accent sur la prévention combinée du VIH, les jeunes, les femmes et les filles et les populations clés<sup>1</sup> ; la transmission verticale et les traitements du VIH pour les enfants et les adolescents ; la priorisation des avancements dans les traitements pour tous les groupes de populations les plus affectés ; l'élimination des obstacles liés aux droits humains ; la lutte efficace contre les facteurs sociaux et structurels ; l'établissement d'un lien plus étroit entre la riposte au VIH et l'agenda plus large des ODD et les systèmes corrélés ; et l'économie et le financement.
- *L'UBRAF met en avant le travail du Programme commun pour soutenir et promouvoir le financement efficace des ripostes pilotées par la communauté.* Dans le cadre de l'UBRAF, le Programme commun redoublera d'efforts pour promouvoir le leadership des personnes vivant avec le VIH, des adolescentes et des jeunes femmes, des jeunes et des populations clés, dans toute leur diversité, y compris leur intégration en tant que partenaires à part entière dans tous les aspects de la riposte, y compris le suivi.

### Ce que le Programme commun apportera grâce au nouvel UBRAF

11. Le Programme commun applique une approche systémique, multisectorielle et collaborative pour atteindre 10 résultats au niveau des produits qui fonctionnent ensemble pour faire progresser les résultats du Programme commun et atteindre les trois priorités stratégiques (voir ci-dessous), les domaines de résultats et les objectifs identifiés dans la Stratégie

---

<sup>1</sup> L'ONUSIDA considère que les hommes homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et leurs clients, les personnes transgenres et les personnes qui s'injectent des drogues sont les quatre principaux groupes de population clés. L'expression « populations clés » est également utilisée par certaines agences pour désigner des populations autres que les quatre énumérées ci-dessus, comme les prisonniers et les autres personnes incarcérées. L'expression « populations clés à haut risque » peut être utilisée de manière plus large pour désigner d'autres populations qui sont les plus exposées au risque de contracter ou de transmettre le VIH, quel que soit l'environnement juridique et politique ; il peut s'agir de personnes vivant avec le VIH, de partenaires séronégatifs dans des couples sérodifférents et d'autres populations spécifiques dans des régions particulières (comme les jeunes femmes en Afrique australe, les pêcheurs et les femmes autour de certains lacs africains, les chauffeurs de camion longue distance et les populations mobiles).

mondiale de lutte contre le sida.<sup>23</sup> En appliquant une approche fondée sur les inégalités dans ces trois domaines prioritaires stratégiques, l'ONUSIDA s'appuiera sur les valeurs, les mandats et les forces du Programme commun pour aider les pays et les communautés à identifier les lacunes, en particulier les personnes les plus vulnérables et les laissés-pour-compte, à identifier des solutions et à relever les défis tout en ancrant pleinement le travail de l'ONUSIDA dans l'Agenda 2030 et les ODD.

**Les domaines prioritaires stratégiques de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 :**

- **Priorité stratégique 1** : maximiser l'accès égal et équitable aux services et solutions en matière de VIH ;
- **Priorité stratégique 2** : éliminer les obstacles à l'atteinte des résultats en matière de VIH ; et
- **Priorité stratégique 3** : financer pleinement et soutenir des ripostes efficaces au VIH et les intégrer dans les systèmes de santé, de protection sociale, d'aide humanitaire et de ripostes aux pandémies.

*Comment le Programme commun permettra d'obtenir des résultats stratégiques*

12. L'ONUSIDA assurera le leadership afin d'accélérer l'action collaborative et d'élargir l'accès aux biens mondiaux et leur distribution équitable, il aidera les pays et les communautés à réduire les inégalités et à réaliser les priorités stratégiques, tout en donnant des moyens d'action aux populations, en particulier aux plus vulnérables. Le Programme commun s'appuiera stratégiquement sur ses fonctions clés de plaidoyer et de développement du leadership, de partenariats et de collaboration, d'innovation en matière de données, de science et de recherche, de droits humains, d'égalité des genres, d'action pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination et de concentration sur les villes, l'urbanisation et les établissements humains. De cette façon, le Programme commun permettra la réalisation d'une riposte au VIH à l'échelle de la personne entière qui fait progresser et s'appuie sur les vastes progrès réalisés dans le cadre des ODD.
13. Pour catalyser les actions visant à réaliser les priorités stratégiques et à lutter contre les inégalités qui bloquent les progrès, le Programme commun devra être adapté aux besoins. Pour permettre une mise en œuvre efficace de l'UBRAF, l'ONUSIDA optimisera et alignera son empreinte, la définition de ses priorités et l'exploitation de son avantage comparatif et de son expertise. Cela inclut la restructuration du Secrétariat pour optimiser sa structure de façon à mieux répondre aux lacunes et besoins des pays et l'impact de son action. Il donnera la priorité aux actions conjointes visant à mettre à l'échelle les innovations clés et à traduire la science en programmes qui fonctionnent pour les communautés, et il intensifiera ses efforts pour soutenir et amplifier l'impact des partenariats et des collaborations stratégiques.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les domaines prioritaires stratégiques de la Stratégie mondiale contre le sida 2021-2026, voir <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2021/2021-2026-global-AIDS-strategy>

<sup>3</sup> Comme indiqué dans la Stratégie, les *services* englobent la prévention du VIH au sein des populations clés et des populations générales, le dépistage et le traitement, l'élimination de la transmission verticale et le traitement et les soins pédiatriques du VIH. Les *catalyseurs sociaux* comprennent les ripostes pilotées par la communauté, les droits humains, l'égalité des genres et les jeunes. Les *systèmes de santé et la protection sociale* comprennent le financement de la riposte au VIH, l'intégration des systèmes, la protection sociale, les situations de crise humanitaire et les pandémies.

14. Le cadre de haut niveau de l'UBRAF sera formulé de manière plus détaillée dans le budget-plan de travail biennuel et/ou annuel, qui sera étayé par un examen régulier des données et aligné sur les analyses des besoins en capacités propres à chaque pays. L'UBRAF comprend un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les progrès du Programme commun par rapport aux résultats, aux étapes et aux objectifs définis. Ces indicateurs de l'UBRAF sont étroitement alignés sur les indicateurs du système de suivi mondial de la lutte contre le sida, qui permettent de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de sida, notamment ceux énoncés dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH et le sida. Les rapports annuels sur les indicateurs de l'UBRAF seront résumés dans un rapport de suivi des résultats, qui fournit au CCP un aperçu clair et stratégique des progrès et des réalisations par rapport à l'UBRAF, ainsi que des défis et des enseignements tirés chaque année.



## INTRODUCTION

15. Lors d'une session spéciale virtuelle en mars 2021, le Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA a adopté la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, un plan ambitieux pour mettre fin aux inégalités qui alimentent l'épidémie de sida, placer les personnes au centre et mettre le monde sur la voie de la fin de l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030. L'ONUSIDA joue un rôle unique et central dans la conduite de l'action nécessaire à la mise en œuvre coordonnée et éclairée par des données probantes de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida par le biais d'une riposte de l'ensemble du gouvernement et de la société. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) définit les priorités et rend opérationnels le rôle central et la contribution de l'ONUSIDA à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. L'UBRAF définit les priorités et les plans et fournit des orientations pour permettre au Programme commun de réaliser ses principaux objectifs opérationnels (voir Figure 1).

Figure 1. 4 objectifs opérationnels du nouvel UBRAF

### 4 objectifs opérationnels du nouvel UBRAF



L'UBRAF est l'instrument central et complet qui oriente et encadre stratégiquement le travail du Programme commun, fixe les priorités, définit les orientations et le plan de haut niveau pour atteindre quatre objectifs opérationnels :

- i. établir et rendre opérationnel un plan de travail cohérent et hiérarchisé à différents niveaux, qui aligne le travail du Programme commun sur la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et les ODD ;
- ii. fournir le cadre d'action pour des approches différenciées aux niveaux régional et national, afin de refléter les différences dans les contextes locaux ;
- iii. définir les processus qui seront utilisés par le Programme commun pour fournir un soutien efficace et stratégique aux pays ; et
- iv. servir de base aux investissements dans le Programme commun, à l'allocation de ses ressources, au suivi des résultats, à l'établissement de rapports et à la redevabilité.

### **ONUSIDA : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

La force de l'ONUSIDA découle de son mandat tel que spécifié dans la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et de l'expertise multiseCTORielle, de l'expérience de ses 11 Coparrainants et du Secrétariat, comme l'indique la répartition des tâches de l'ONUSIDA, qui garantit la cohérence et la réciprocité dans l'ensemble du Programme commun. Les Coparrainants sont :

- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)
- Organisation internationale du Travail (OIT)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Banque mondiale

16. S'appuyant sur les enseignements tirés des itérations précédentes de l'UBRAF, l'UBRAF 2022-2026<sup>4</sup> précise comment le Programme commun contribuera, de manière collective et collaborative, à la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie et des Objectifs de développement durable, en tenant compte du contexte plus large et des efforts des autres parties prenantes.
17. Le nouvel UBRAF démontre un établissement des priorités et un alignement plus clairs entre les rôles, les responsabilités et les niveaux de ressources à travers le travail du Programme commun. Une théorie globale du changement a été élaborée, guidant l'élaboration des priorités stratégiques et clarifiant la manière dont le Programme commun conduira le changement au cours des cinq années de l'UBRAF. Le nouvel UBRAF fait preuve d'une hiérarchisation des priorités, d'un alignement et d'une interaction plus clairs au sein du Programme commun et utilise une approche fondée sur les inégalités pour exploiter les liens et les interdépendances entre les trois priorités stratégiques interdépendantes de la Stratégie.
18. Lors de sa session spéciale de mars 2021, le CCP a pris « note de la mise à jour des progrès et de l'approche proposée » pour l'élaboration de l'UBRAF et a demandé à la directrice exécutive de soumettre un avant-projet de l'UBRAF 2022-2026 global lors de sa 48<sup>e</sup> réunion du CCP en juin 2021, avec un UBRAF complet et un budget-plan de travail biennal pour 2022-2023 à soumettre lors d'une session spéciale du CCP en

---

<sup>4</sup> Le nom exact du nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) de l'ONUSIDA sera révisé au cours de son élaboration, comme l'ont suggéré les membres du CCP. Il sera désigné sous le nom d'UBRAF dans le présent document.

septembre 2021. Conformément aux décisions du CCP et au retour d'informations<sup>5</sup>, cet avant-projet fournit l'orientation générale du nouveau programme de travail stratégique de haut niveau, du budget et du cadre de responsabilité pour 2022-2026. D'autres décisions antérieures du CCP<sup>6</sup>, les conclusions et recommandations des récentes évaluations externes<sup>7</sup> ainsi que les enseignements tirés de l'actuel UBRAF, y compris l'expérience de la mise en œuvre du modèle opérationnel affiné suite aux recommandations du Panel mondial stratégique<sup>8</sup> ont également été pris en compte.

19. Cet avant-projet donne l'orientation générale du nouveau programme de travail stratégique de haut niveau, du budget et du cadre de redevabilité pour 2022-2026. Il décrit l'objectif de l'UBRAF, la manière dont il souhaite faire avancer la vision du Programme commun pour réduire les inégalités et accélérer les progrès pour mettre fin à l'épidémie de sida et sa structure. Il décrit comment l'UBRAF 2022-2026 diffère de la version précédente couvrant la période 2016-2021.
20. Il décrit les théories du changement associées sur lesquelles l'UBRAF s'appuie, puis précise les 10 résultats au niveau des produits que le Programme commun vise à atteindre, ainsi que les trois résultats stratégiques que ces résultats généreront collectivement. L'avant-projet décrit comment le Programme commun sera optimisé pour maximiser son efficacité dans la réalisation de ces résultats au niveau des produits, y compris la façon dont il travaillera avec les principaux partenaires et parties prenantes. Il résume la manière dont les performances du Programme commun seront suivies et comment la transparence des rapports permettra au CCP et aux autres parties prenantes d'évaluer les performances de l'ONUSIDA par rapport aux indicateurs choisis.

### **L'UBRAF comme outil de gestion et de redevabilité**

21. L'UBRAF sert d'outil pour l'établissement des priorités, la planification conjointe, la mise en œuvre, le suivi, l'élaboration des rapports, le renforcement et le partage des connaissances, et la redevabilité. L'UBRAF est aligné sur les objectifs de la riposte mondiale et définit la portée et les limites de l'ambition du Programme commun dans le cadre de la Stratégie

---

<sup>5</sup> Point 4 de l'ordre du jour : Mise à jour sur le nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités, ONUSIDA/CCP (EM) / 3.4.rev1. disponible à l'adresse suivante :

[https://www.unaids.org/en/resources/documents/2021/PCBSS\\_Update\\_UBRAF](https://www.unaids.org/en/resources/documents/2021/PCBSS_Update_UBRAF)

<sup>6</sup> Décisions de la 47<sup>e</sup> réunion du CCP : que le Programme commun montre « comment il entend soutenir les pays dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 avec une plus grande spécificité d'action, de contributions et de redevabilité, par le biais de son nouveau cadre de résultats et de redevabilité » ; « veiller à ce que la prévention des nouvelles infections à VIH bénéficie d'une priorité élevée dans la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida et le nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA, en mettant l'accent sur les populations et les lieux où l'incidence et la prévalence du VIH sont élevées et où le risque d'infection est important, notamment par le biais de la prévention combinée » ; « s'assurer que l'UBRAF inclut un soutien coordonné aux pays pour réduire les nouvelles infections à VIH chez les enfants, les adolescents et les jeunes et mettre fin au sida pédiatrique, et rendre compte des progrès accomplis dans le cadre des rapports annuels de l'UBRAF » et « s'engager à intégrer des actions, des indicateurs et des ressources tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le nouvel UBRAF, afin de répondre aux besoins des femmes et des filles et de toutes les populations clés et vulnérables les plus exposées au VIH et au sida. »

<sup>7</sup> Il s'agit notamment de l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA par le Corps commun d'inspection des Nations Unies et de l'Évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies face au sida 2016-2019 et des ripostes connexes de la direction ainsi que des commentaires du CCP.

<sup>8</sup> Afin de tenir le CCP et le grand public informés du nouveau processus d'élaboration de l'UBRAF, une nouvelle page est disponible sur le portail Results & Transparency (Résultats et Transparence) de l'ONUSIDA à l'adresse suivante <https://open.unaids.org/newubraf>.

mondiale de lutte contre le sida. Il traduit le rôle unique et la valeur ajoutée du Programme commun en engagements et actions spécifiques. L'UBRAF fixe les priorités et identifie les résultats attendus du Programme commun, fournit le cadre dans lequel les allocations budgétaires sont effectuées et sert de base au suivi des résultats, à l'établissement des rapports et à la redevabilité. Compte tenu de la nature complexe de l'ONUSIDA, c'est-à-dire un programme commun et coparrainé, l'UBRAF favorise la cohérence, les synergies, la coordination, la transparence et l'impact du Programme commun<sup>9</sup>.

22. L'UBRAF englobe le travail des 11 Coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA aux niveaux mondial, régional et national. Comme le reflète l'UBRAF, l'approche multisectorielle du Programme commun vise à intensifier les progrès au niveau des pays pour mettre fin à l'épidémie de sida, tout en contribuant à des résultats de développement plus larges. L'UBRAF guide la planification opérationnelle du Programme commun aux niveaux mondial, régional et national.
23. L'UBRAF sert de plateforme clé pour optimiser les capacités humaines et financières au sein du Programme commun et pour identifier les actions visant à combler les lacunes en matière de capacités, dans la mesure où elles concernent la réalisation des priorités stratégiques et des résultats de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. L'UBRAF guide le Programme commun dans l'établissement des priorités pour l'allocation et l'utilisation de ses ressources limitées. Il décrit le processus que le Programme commun utilisera pour fournir un soutien efficace et stratégique aux pays, en mettant l'accent sur la lutte contre les inégalités, la réduction des écarts grâce à une approche centrée sur les personnes et fondée sur les droits humains, tout en s'attaquant aux obstacles sociaux et structurels afin de ne laisser personne de côté et de mettre en place des ripostes nationales inclusives et durables. L'UBRAF définit également les mécanismes de suivi des résultats, d'établissement des rapports et de redevabilité du Programme commun.
24. Le module complet de l'UBRAF comprendra les éléments suivants :
  - Le cadre stratégique quinquennal de haut niveau du Programme commun, qui est conçu pour être flexible et s'adapter à des contextes qui évoluent rapidement ;
  - Le plan de travail et les budgets biennaux (2022-2023 et 2024-2025) et annuels (2026) du Programme commun, qui fourniront plus de détails sur les priorités relatives aux programmes et les allocations budgétaires ; et
  - Les indicateurs de performance du Programme commun (appelés indicateurs UBRAF) qui sont alignés sur les indicateurs du suivi mondial de la lutte contre le sida (appelés indicateurs GAM).

### **La vision et les engagements du Programme commun en matière de réduction des inégalités et d'amélioration de l'efficacité**

25. Bien que les connaissances et les outils existent, le monde n'est pas sur la bonne voie pour mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique en raison des

---

<sup>9</sup> L'UBRAF, d'une durée de cinq ans, est synchronisé autant que possible avec les cycles de planification des Coparrainants, ainsi que des autres fonds, programmes et agences des Nations Unies, conformément à l'Examen quadriennal complet des politiques (QCPR) et à la demande du CCP. En outre, l'examen à mi-parcours du nouvel UBRAF, prévu pour décembre 2024, s'adapte davantage à ces cycles recommandés par le QCPR et permettra de s'aligner sur la planification stratégique des Coparrainants et l'inclusion des composantes VIH.

inégalités persistantes. De multiples formes et couches d'inégalités, y compris les inégalités de genres, se chevauchent et se croisent, augmentant la vulnérabilité et réduisant la capacité d'un grand nombre de personnes à accéder aux services essentiels. Ces inégalités croisées entraînent à leur tour des disparités marquées dans les résultats du VIH au sein des pays et des populations et entre eux. Comblar les lacunes de la riposte et réduire les inégalités qui alimentent l'épidémie de VIH dans les différentes régions et pays est l'objectif principal de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et l'objectif central du travail du Programme commun pour la période 2022-2026.

26. L'ONUSIDA joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida par le biais d'une riposte de l'ensemble du gouvernement et de la société pour une action transformatrice. Le partenariat innovant de l'ONUSIDA unit et renforce les efforts du système des Nations Unies avec ceux de la société civile, des gouvernements nationaux, du secteur privé, des institutions mondiales et des personnes vivant avec le VIH et des populations clés et autres populations prioritaires.<sup>10</sup> Grâce à une approche multisectorielle, le Programme commun défend la dignité humaine, les droits humains et l'égalité des genres ; il mobilise des ressources politiques, techniques, scientifiques et financières ; il guide les changements de politiques et de programmes, y compris les innovations visant à sauver des vies et à améliorer le bien-être ; il donne des moyens d'action aux agents du changement ; il soutient un leadership national inclusif et vraiment efficace ; il encourage une approche fondée sur les droits humains et la redevabilité dans la riposte.
27. L'UBRAF cherche à contribuer à la réalisation des trois priorités stratégiques de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida en catalysant des actions qui s'attaquent spécifiquement aux inégalités superposées qui, entre autres facteurs, ont empêché d'atteindre les objectifs de l'initiative Fast-Track 2020. La mesure dans laquelle le Programme commun catalysera une action qui réduira avec succès les lacunes de la riposte et les inégalités croisées qui alimentent l'épidémie de VIH sera la mesure ultime du succès du Programme commun.
28. Dans le cadre de l'UBRAF, les processus de planification et d'allocation des ressources seront rationalisés, afin d'axer le Programme commun sur les lacunes, les obstacles et les inégalités persistants qui ont ralenti les progrès de la riposte dans les différentes régions et les différents pays et sur les besoins de programmation. L'empreinte géographique du Programme commun évoluera afin d'apporter les ressources du Programme commun là où elles sont le plus nécessaires, en fonction des données les plus récentes et du nouveau contexte. Les méthodes de travail et l'allocation des ressources au sein du Programme commun seront adaptées pour optimiser la mise en œuvre des actions prioritaires, conformément à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.

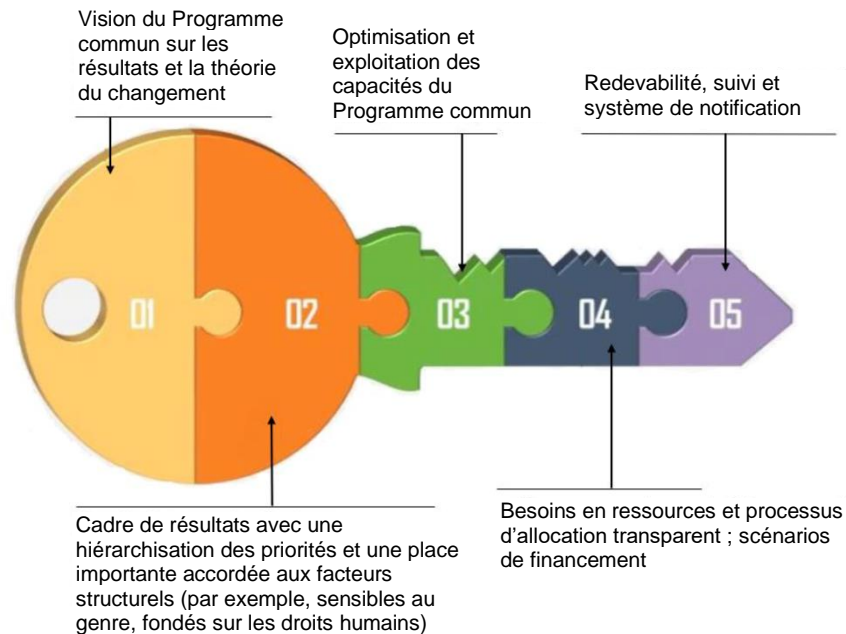
### **Structure de l'UBRAF**

29. L'UBRAF 2022-2026 comprend cinq composantes, comme l'illustre la Figure 2. Cet avant-projet décrit les grandes orientations stratégiques et les programmes de travail au cours de la période de cinq ans couverte par l'UBRAF. Pour permettre au CCP de fournir des orientations au Programme commun, chacune des cinq composantes est décrite dans les sections suivantes.

---

<sup>10</sup> Le terme « populations clés » désigne les homosexuels et les autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, les utilisateurs de drogues injectables, les personnes qui vivent en prison ou dans d'autres lieux fermés, les travailleurs du sexe et les personnes transgenres.

**Figure 2. Composantes clés de l'UBRAF 2022-2026**



### Principaux changements dans l'UBRAF 2022-2026

30. Bien que l'impossibilité d'atteindre les objectifs de l'Initiative Fast-Track pour 2020 donne à réfléchir, les dernières années ont apporté des informations essentielles sur les lacunes et les inégalités qui ont entravé les progrès, ainsi que des preuves irréfutables qu'il est possible de mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique. En réponse à une épidémie en constante évolution et à d'importants changements dans le contexte mondial, l'UBRAF 2022-2026 intègre plusieurs changements stratégiques dans la façon dont le Programme commun travaillera pour aider à mettre la riposte mondiale sur la bonne voie.

#### Changements clés dans l'UBRAF

31. L'UBRAF définit les objectifs et la structure opérationnelle du Programme commun en accord avec les priorités stratégiques, les domaines de résultats et les objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. L'UBRAF est ancré dans une théorie du changement qui explique comment les interventions contribuent à une chaîne de résultats qui mènent aux impacts prévus ou observés, et qui décrit explicitement les processus et mécanismes par lesquels le changement est réalisé. La clarification de la théorie du changement a permis d'informer l'élaboration du nouveau cadre de résultats, l'estimation des besoins en ressources et la méthodologie d'allocation pour la période 2022-2026.
32. L'UBRAF formule la manière dont le Programme commun tirera stratégiquement parti du paysage plus large et en évolution rapide dans lequel il opère pour soutenir et catalyser les ripostes au VIH. La cartographie continue de ce paysage dynamique aidera le Programme commun à développer des actions prioritaires et des plans de travail innovants, à identifier de nouvelles opportunités et de nouveaux partenariats pour influencer et catalyser l'action, et à catalyser des ripostes spécifiques et différenciées au niveau local. En plus de s'appuyer sur une évaluation du contexte externe, la version finale de l'UBRAF sera également étayée

par une évaluation interne approfondie et continue de la capacité du Programme commun, conçue pour optimiser l'impact collectif et individuel et stimuler les approches innovantes.

33. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida (y compris ses objectifs) et dans l'accélération des progrès vers les objectifs, les engagements et les cibles de la nouvelle Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida seront suivis par le biais du cadre de suivi mondial de la lutte contre le sida (GAM). Une version actualisée du GAM est en cours d'élaboration sur la base des nouveaux objectifs mondiaux en matière de lutte contre le sida. Elle se concentre sur les personnes laissées pour compte et vise à générer des données exploitables pour orienter les efforts de lutte contre les inégalités d'accès aux services liés au VIH.
34. Les performances du Programme commun seront contrôlées par les indicateurs de l'UBRAF. Conformément à la réponse de la direction à l'Évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies face au sida 2016-2019, les indicateurs de l'UBRAF, qui seront élaborés pour être examinés par le CCP en décembre 2021, seront mieux alignés sur le GAM et se concentreront davantage sur l'évaluation de la performance du Programme commun par rapport à ses résultats stratégiques attendus et à sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.
35. S'appuyant sur les leçons tirées des efforts antérieurs de suivi des résultats du Programme commun, les nouveaux indicateurs de l'UBRAF s'efforceront non seulement d'évaluer les progrès globaux, mais aussi de permettre une meilleure évaluation des contributions du Programme commun à ces progrès. Des efforts seront déployés pour mieux saisir les contributions facilitatrices et catalytiques du Programme commun dans certains secteurs étroitement liés et essentiels à la réduction des inégalités dans la riposte au VIH, y compris par l'intégration d'indicateurs transformateurs en matière de genre pour les femmes et les filles et pour toutes les populations clés et vulnérables les plus exposées au VIH et au sida.
36. Grâce à une théorie du changement plus claire, à un cadre de résultats plus ciblé et à un meilleur alignement sur les composantes clés telles que les capacités du GAM et du Programme commun, l'UBRAF permettra d'améliorer encore la qualité du rapport annuel de suivi des résultats du Programme commun et d'autres outils de redevabilité, tout en rationalisant les processus d'établissement des rapports pour réduire les coûts transactionnels connexes et, dans la mesure du possible, assurer un retour d'information plus rapide. Les nouveaux indicateurs de l'UBRAF seront développés une fois que l'UBRAF 2022-2026 sera approuvé par le CCP et que la nouvelle série d'indicateurs GAM sera disponible pour assurer des liens appropriés. Comme convenu précédemment, les nouveaux indicateurs de l'UBRAF seront soumis au CCP pour examen lors de sa 49<sup>e</sup> session en décembre 2021.

#### Principaux changements relatifs aux programmes

37. En tant que contribution spécifique à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, l'ONUSIDA appliquera une approche fondée sur les inégalités dans les trois domaines stratégiques prioritaires, en s'appuyant sur les valeurs et le mandat du système des Nations Unies pour identifier, interroger et combler les lacunes de la riposte. L'utilisation d'une approche fondée sur les inégalités et l'ancrage complet du travail de l'ONUSIDA dans l'Agenda 2030 permettront au Programme commun d'aider les pays et les communautés à identifier les personnes laissées pour compte, confrontées aux inégalités, à l'injustice et à

l'exclusion, et à mettre en œuvre des ripostes adaptées et innovantes pour s'attaquer aux facteurs spécifiques et superposés qui augmentent la vulnérabilité, diminuent l'accès aux services et contribuent aux disparités dans les résultats du VIH. Le Programme commun intensifiera ses efforts pour mettre en place un leadership diversifié et durable afin de favoriser des progrès transformateurs en matière de VIH, assurera le leadership et accélérera les efforts afin de créer et de garantir une répartition équitable des biens publics mondiaux.

38. Conformément au point de décision du 47<sup>e</sup> Conseil de coordination du programme (CCP), l'UBRAF comprend un domaine de résultat ambitieux consacré à l'égalité des genres et intégrera des actions transformatrices en matière de genre, des indicateurs, y compris le marqueur d'égalité des genres des Nations Unies (GEM), et des ressources dans l'ensemble de l'UBRAF afin de permettre au Programme commun d'agir en faveur des femmes et des filles et de toutes les populations clés et vulnérables.
39. L'UBRAF donnera la priorité aux actions conjointes qui contribuent à combler les lacunes relatives aux programmes mises en évidence dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Le Programme commun renforcera encore son soutien aux pays et aux communautés pour améliorer le leadership en matière de prévention du VIH afin d'intensifier les interventions de prévention combinée du VIH, en mettant particulièrement l'accent sur les populations et les lieux à forte incidence du VIH ou à haut risque d'infection.
40. Les nouveaux objectifs des catalyseurs sociaux de la Stratégie (10-10-10) nécessiteront une intensification de la programmation en matière de droits humains et d'égalité des genres, ainsi qu'un soutien accru aux pays et aux communautés afin de multiplier les actions visant à créer des environnements juridiques et politiques favorables, à lutter contre la stigmatisation et la discrimination et à améliorer l'accès à la justice.
41. L'ambitieux service 95-95-95 de la Stratégie et d'autres objectifs mondiaux pour 2025 servent à recentrer le travail du Programme commun pour faire en sorte que tous les milieux et toutes les communautés puissent bénéficier pleinement des services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH, en accordant une attention particulière à l'observance et à la qualité des soins. L'UBRAF renouvelle et intensifie l'engagement du Programme commun à aider les pays à répondre aux besoins des personnes qui sont souvent laissées pour compte dans la riposte, notamment les hommes homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe, les personnes transgenres, les personnes qui s'injectent des drogues et les personnes en prison ou en milieu fermé, ainsi que les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes qui vivent avec le VIH ou qui sont exposés au risque de contamination.
42. Dans le cadre de l'UBRAF, le Programme commun donnera la priorité à un soutien catalytique pour améliorer les ripostes et le leadership communautaires en matière de VIH, dans le but de s'assurer que les communautés vivant avec le VIH et affectées par le VIH disposent de l'agence, des ressources et des outils dont elles ont besoin pour optimiser leur contribution à la fin de l'épidémie de sida et au suivi des progrès. Le Programme commun intensifiera les travaux visant à promouvoir l'engagement et le leadership communautaires dans tous les aspects de la riposte, en accordant une attention particulière au soutien du suivi, du plaidoyer, de la prestation de services, de la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et de l'engagement dans les organes de décision pilotés par la communauté. Le Programme commun s'efforcera de catalyser le renforcement du leadership, de



l'exécution et du suivi des programmes par les personnes vivant avec le VIH, les populations clés, les jeunes et les femmes, en particulier les adolescentes.

### Principaux changements pour le Programme commun

43. Avec le nouvel UBRAF, le Programme commun donnera la priorité à l'analyse des données et aux examens des programmes pour l'allocation des ressources humaines, techniques et financières là où elles sont le plus nécessaires pour lutter contre les inégalités et où l'impact sera le plus grand. Le Programme commun renforcera le travail au niveau national et l'action collaborative, notamment avec les principaux partenaires de mise en œuvre, en assurant une plus grande cohésion et en intégrant pleinement la réforme des Nations Unies dans l'ensemble des travaux du Programme commun. L'UBRAF décrit clairement le soutien du Programme commun aux examens des programmes et à l'analyse des données, au renforcement des capacités nationales en matière de leadership et de gestion, à l'engagement inclusif et à la coordination nationale de toutes les parties prenantes, conformément à l'Examen quadriennal complet des politiques (QCPR).

#### **Utiliser une approche fondée sur les inégalités**

Pour rendre opérationnelle une approche axée sur la réduction des inégalités liées au VIH, le Programme commun s'attachera à :

- Utiliser les informations stratégiques pour identifier les inégalités à l'origine de l'épidémie ;
- Se réunir et renforcer la volonté politique de réduire les inégalités ;
- Fournir des capacités techniques pour réduire les inégalités et soutenir les actions prioritaires transformatrices en matière de VIH ;
- Améliorer les environnements juridiques et politiques pour réduire les inégalités ; et
- Renforcer la contribution de l'ONUSIDA aux capacités dans le domaine de l'économie et du financement, afin de mettre fin aux compromis qui alimentent les inégalités liées au VIH.

44. S'appuyant sur les solides antécédents du Programme commun en matière de collaboration et de partenariats et sur les enseignements tirés, l'UBRAF souligne encore davantage la nécessité pour le Programme commun de soutenir et de mobiliser d'autres parties prenantes et de s'appuyer sur elles pour agir efficacement. Cela est particulièrement vital pour les actions stratégiques, au-delà du secteur du VIH, qui seront nécessaires pour réduire les inégalités sous-jacentes. Le Programme commun donnera la priorité à l'habilitation, à la facilitation et au soutien apportés aux autres, afin de les aider à prendre des mesures pour réaliser les trois priorités stratégiques de la Stratégie. Le Programme commun utilisera des approches de financement novatrices pour orienter les ripostes, afin de lutter contre les inégalités croisées et de donner la priorité aux investissements pour des interventions ciblées afin d'atteindre les objectifs en matière de services, de catalyseurs sociaux et de prestation de services pilotés par la communauté.

45. L'UBRAF renforce la redevabilité du Programme commun en matière de résultats pour les personnes, les communautés et les pays. Les outils de planification conjointe seront améliorés pour permettre un soutien différencié du Programme commun aux contextes nationaux et locaux de riposte aux épidémies. Les processus et les méthodologies d'allocation des ressources seront mis à jour pour améliorer leur efficacité, leur efficacité et leur transparence et pour renforcer la redevabilité. Le Programme commun intensifiera ses efforts pour s'assurer que l'UBRAF est entièrement financé.
46. Les indicateurs de performance du Programme commun, qui seront élaborés plus tard en 2021, seront clairement liés aux indicateurs du suivi mondial de la lutte contre le VIH, offrant ainsi transparence, redevabilité et clarté concernant la contribution du Programme commun à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et à son domaine de résultats spécifique. Pour les interventions transformatrices à plus long terme, il s'agira de rendre compte des étapes intermédiaires du processus. Une nouvelle génération du Système de suivi du Programme commun (JPMS), adaptée et alignée sur le nouvel UBRAF et fondée sur les enseignements tirés à ce jour et les normes et exigences des Nations Unies en matière de rapports, sera élaborée pour permettre un suivi et des rapports rationalisés et de meilleure qualité susceptibles de mieux éclairer les adaptations du travail du Programme commun. Les améliorations apportées au JPMS favoriseront l'alignement sur les outils de planification et d'établissement des rapports à l'échelle des Nations Unies, ainsi que les besoins futurs de reprogrammation en fonction de l'évolution des conditions, comme cela a été le cas avec la reprogrammation partielle entreprise en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. Des mises à jour supplémentaires seront apportées au portail de l'ONUSIDA sur les résultats et la transparence, y compris un rapport explicite sur la conformité avec l'Initiative internationale pour la transparence dans le domaine du sida.

## THÉORIE DU CHANGEMENT DU PROGRAMME COMMUN

47. L'UBRAF s'appuie sur une théorie du changement formulée clairement<sup>11</sup>. En définissant les voies causales par lesquelles le Programme commun est censé atteindre les priorités stratégiques, les domaines de résultats et les cibles de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, cette théorie du changement vise à :
- Expliciter la manière dont les inégalités persistantes seront combattues afin de réaliser les progrès nécessaires d'ici à 2026 pour rester sur la voie de la fin de l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 ;
  - Clarifier comment l'interdépendance entre la réalisation des différents résultats et produits de l'UBRAF reste sur la bonne voie et se fonde dans un ensemble synergique ;
  - Fournir les voies de causalité identifiées pour élaborer et fournir un soutien adéquat aux interventions ciblées afin d'atteindre les résultats escomptés sans conséquences négatives ;
  - Fournir un cadre pour la transparence en ce qui concerne la redevabilité du Programme commun et éclairer la collecte de données prioritaires sur les risques, les hypothèses et les résultats émergents, afin de les utiliser pour des corrections de trajectoire opportunes si nécessaire.

---

<sup>11</sup> De Silva MJ, Breuer E, Asher, L, Chowdhary N, Lund C, Patel V, Theory of Change : a theory-driven approach to enhance the Medical Research Council's framework for complex interventions, *Trials* 2014;15:267.

## Présentation des théories du changement de l'UBRAF

48. L'Évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies 2016-2019 a demandé une version plus structurée qui éclaire le nouveau cadre de résultats et est plus claire sur la contribution du Programme commun à la réalisation des priorités stratégiques et des résultats escomptés. La théorie globale du changement pour le nouvel UBRAF est une série de théories interconnectées dont la structure est décrite dans l'encadré suivant, tandis que le cadre logique plus détaillé peut être trouvé dans le texte et dans d'autres visuels plus loin dans cette section.<sup>12</sup>

### Théories du changement de l'UBRAF

Une **théorie globale du changement** mettant en évidence les voies causales pour mettre la riposte sur la bonne voie en utilisant une approche fondée sur les inégalités (narration, déclaration **SI... ALORS...**)

Une **théorie du changement imbriquée** : une **représentation narrative/visuelle** de la théorie du changement de l'UBRAF sur la façon dont le Programme commun contribue à chacune des 3 priorités stratégiques interconnectées, en utilisant une approche fondée sur les inégalités et en exploitant les interdépendances (déclaration **SI... ALORS...**)

- **Priorité stratégique 1** : Maximiser un accès égal et équitable aux services et solutions liés au VIH
- **Priorité stratégique 2** : Éliminer les obstacles à l'atteinte des résultats en matière de VIH
- **Priorité stratégique 3** : Financer pleinement et soutenir des ripostes efficaces au VIH et les intégrer dans les systèmes de santé, de protection sociale, d'aide humanitaire et de ripostes aux pandémies

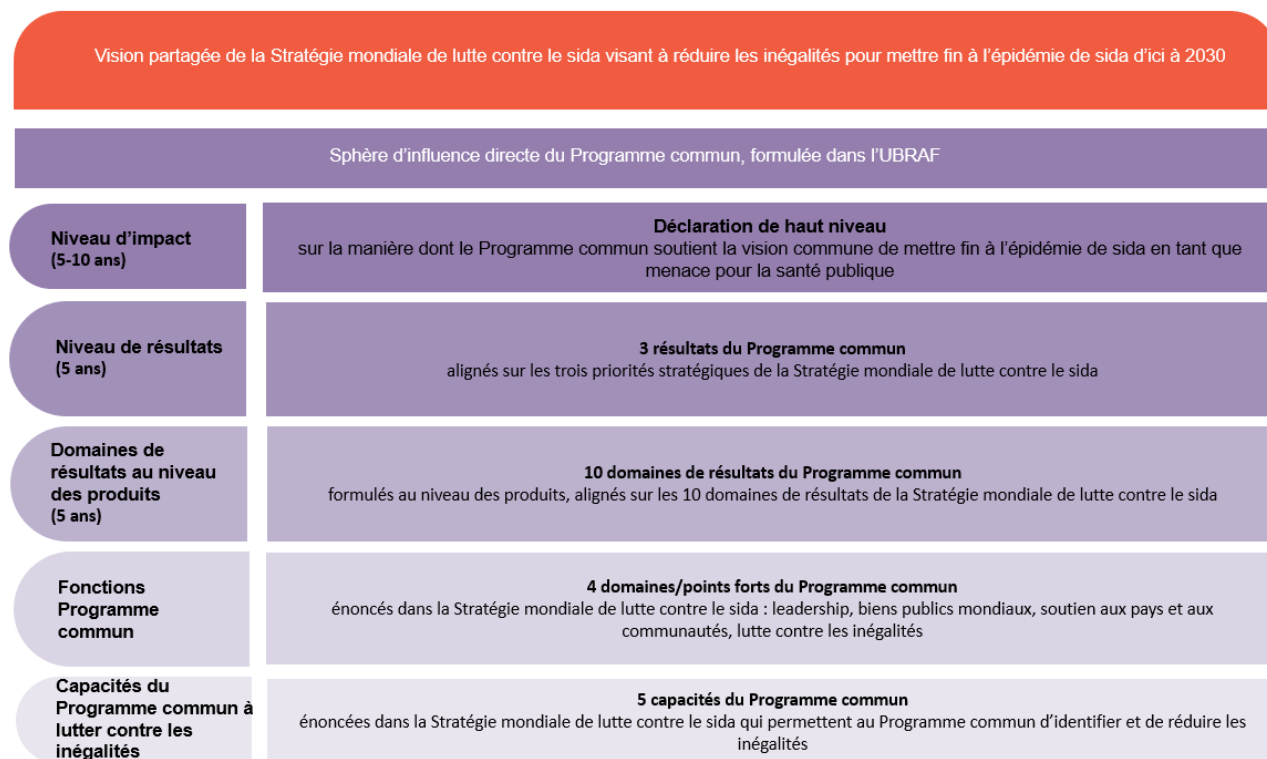
49. La Figure 3 illustre la manière dont les théories du changement, liées entre elles et se renforçant mutuellement, conduisent aux résultats dont le Programme commun sera tenu responsable (c'est-à-dire les résultats (outcome) et les produits (output) qui sont sous le contrôle du Programme commun), en tenant compte des capacités et des forces du Programme commun, qui sous-tendent ces résultats tangibles à différents niveaux.

---

<sup>12</sup> Définitions utilisées dans la théorie du changement :

**Théorie du changement** : Une explication (sous forme narrative) de la manière dont une *intervention* contribue aux résultats escomptés ou observés, qui comporte deux composantes : **la théorie du changement** : le processus par lequel le changement se produit (pour un individu, une organisation, une communauté, un système ou toute autre entité pertinente) ; **la théorie de l'action** : comment l'intervention active la théorie du changement. La théorie de l'action comprend la justification : des choix qui sont faits et des priorités qui sont fixées par rapport à une gamme de caractéristiques possibles de chaque résultat dans la chaîne des résultats ; et des choix qui sont faits sur ce qui sera accompli pour atteindre ces résultats et leurs caractéristiques sélectionnées.

**Figure 3. Structure globale des différents niveaux de l'UBRAF, contribuant à l'obtention des résultats de la riposte mondiale au sida.**



### **Théories globales du changement : 3 priorités stratégiques et lutte contre les inégalités**

50. Bien qu'aucune théorie ou ligne de conduite ne puisse à elle seule répondre à l'ensemble des spécificités mondiales, régionales et nationales, ces théories du changement identifient les actions clés du Programme commun et un cadre logique permettant de hiérarchiser les actions, sur la base des preuves, du contexte et de la cohérence relative aux programmes, afin d'obtenir des résultats et des produits de haut niveau pour les trois priorités stratégiques de la Stratégie. Les théories du changement continueront à évoluer au fur et à mesure de l'élaboration de la version finale de l'UBRAF.

#### Théories du changement pour les 3 priorités stratégiques et la lutte contre les inégalités

51. Les théories du changement pour l'UBRAF reconnaissent le caractère central de l'inégalité comme moteur de l'épidémie de VIH et l'interconnexion et le lien entre et au sein des trois priorités stratégiques de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Inévitablement, les services liés au VIH n'atteignent pas leur potentiel si un environnement favorable n'est pas mis en place pour réduire la vulnérabilité, lutter contre les inégalités et améliorer l'utilisation et la continuité des services. En l'absence de systèmes de santé solides, d'approches intégrées dans divers secteurs, de ressources financières suffisantes et d'une préparation aux situations d'urgence et autres chocs, les efforts déployés pour élargir l'accès aux services et s'attaquer aux inégalités sous-jacentes et aux facteurs sociaux/structurels ne seront pas d'une efficacité optimale.

52. Si les principaux domaines d'intervention décrits dans l'UBRAF pour 2022-2026 (services, catalyseurs sociaux et systèmes) ne sont pas nouveaux, le fait de se concentrer avant tout sur la réduction des inégalités, notamment en s'attaquant plus efficacement aux causes de l'exclusion et des vulnérabilités dans tous les aspects de la riposte, représente un changement stratégique important pour le Programme commun. Selon les théories du changement, si l'on ne met pas l'accent sur la réduction des inégalités, le monde ne parviendra jamais à atteindre l'objectif de zéro nouvelle infection au VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida.
53. Pour réduire les inégalités et tirer pleinement parti des catalyseurs sociaux, le Programme commun devra mettre nettement plus l'accent sur le soutien des ripostes pilotées par la communauté. Près de quarante ans d'expérience dans la riposte au VIH démontrent que les communautés vivant avec le VIH et affectées par le VIH exercent un leadership, une portée et une influence que les efforts des gouvernements ou des donateurs ne peuvent pas atteindre.
54. Pour atteindre les objectifs ambitieux de 2025 et mettre le monde sur la voie de la fin de l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, il est essentiel de porter une attention renouvelée et urgente au financement de la riposte. Non seulement des financements supplémentaires seront nécessaires pour la lutte contre le VIH, mais l'interconnexion des trois priorités stratégiques souligne l'importance d'un financement solide pour les systèmes de santé et de protection sociale au sens large. Investir dans ces systèmes accélérera la capacité des pays à se remettre de la COVID-19 et à répondre aux futures pandémies, urgences et chocs.

## **Théorie globale du changement mettant en évidence les voies causales pour mettre la riposte sur la bonne voie en utilisant une approche fondée sur les inégalités**

Dans l'ensemble, la théorie du changement pour l'UBRAF 2022-2026 relie les voies causales suivantes pour mettre la riposte sur la bonne voie en utilisant une approche fondée sur les inégalités :

- **SI** les liens conceptuels et liés aux ODD entre la riposte au VIH et les systèmes de santé et de protection sociale sont renforcés, **ALORS** il y a de la place pour des systèmes de santé et des ripostes d'urgence qui tiennent compte des inégalités et exclusions spécifiques liées au VIH. Cet objectif peut être atteint **À CONDITION QUE** les inégalités et les causes de l'exclusion et des vulnérabilités soient bien comprises et traitées efficacement **ET QU'**un environnement juridique et social favorable soit en place, grâce aux nouvelles actions du Programme commun.
- **SI** la riposte au VIH est mise sur les rails avec succès et qu'elle contribue aux progrès vers la réalisation des ODD, **ALORS** il faudra se concentrer davantage sur la réduction des inégalités, y compris les inégalités des genres. **SI** l'on se concentre davantage sur la réduction des inégalités, **ALORS** il est essentiel d'apprendre de ceux qui sont actuellement laissés pour compte, de les impliquer, de leur donner les moyens d'agir et de réduire leurs vulnérabilités. **SI** l'on veut que ce travail ait un impact maximal, **ALORS** la riposte au VIH doit être intégrée dans le continuum plus large de la santé, des droits humains, de l'égalité des genres et du développement, et utilisée pour éclairer le travail plus large sur les systèmes de santé et de protection sociale. Cet objectif peut être atteint **À CONDITION QUE** le Programme commun soit en mesure de renforcer l'engagement politique et de favoriser sa traduction en ressources durables qui soutiennent des interventions transformatrices à grande échelle.
- **SI** les conditions décrites ci-dessus sont réunies, **ALORS** il y a de la place pour un travail de prévention combiné créatif, sensible et pertinent qui responsabilise et implique toutes les personnes et communautés à risque et qui protège et promeut l'égalité des genres et les droits humains. Cet objectif peut être atteint **À CONDITION QUE** des efforts supplémentaires soient déployés, notamment par le Programme commun, pour favoriser un environnement juridique et social favorable et que les fonds disponibles soient utilisés de manière efficace et conformément aux priorités établies.
- **SI** le Programme commun doit conduire la transformation de la riposte au VIH, et **SI** le Programme commun doit appliquer et aider les pays à appliquer avec succès une approche fondée sur les inégalités, **SI** le Programme commun
  - a) convoque et promeut une action coordonnée sur l'identification et la lutte contre les inégalités, et renforce la volonté politique et le dialogue inclusif pour y remédier,
  - b) en tirant parti de ses forces collectives et de ses avantages et capacités complémentaires, fournit un soutien technique, et
  - c) plaide pour des programmes et des politiques fondés sur des preuves, en améliorant l'environnement juridique et politique et en renforçant les capacités à développer le financement et l'espace fiscal pour faire progresser le financement durable afin de garantir les systèmes et les soutiens nécessaires pour réduire les inégalités et conduire une riposte plus durable au VIH,
  - d) est entièrement financé,

**ALORS** les besoins des pays peuvent être pris en compte de façon efficace afin de progresser vers l'élimination du sida d'ici à 2030.

55. La structure de l'UBRAF s'appuie sur des théories de changement et d'action qui ont été formulées pour chacune des priorités stratégiques :

<p>Résultats du Programme commun par rapport aux priorités stratégiques</p>	<p style="text-align: center;"><b>Priorité stratégique 1</b> Maximiser un accès égal et équitable aux services et solutions liés au VIH</p>
<p>Résultats du Programme commun par rapport aux priorités stratégiques (SI... ALORS)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Déclaration sur les résultats du Programme commun 1 :</b> Les personnes vivant avec le VIH ou affectées par le VIH bénéficient d'un accès équitable et récoltent des avantages équitables des services de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH.</p> <p><b>SI</b> les pays, les communautés et les autres acteurs s'efforcent de faire en sorte que les personnes exposées au risque d'infection à VIH, y compris les populations clés, aient accès à des services de prévention du VIH combinés, appropriés, prioritaires, centrés sur la personne et offrant des options efficaces, qu'ils en aient la pleine maîtrise et qu'ils les utilisent ; <b>SI</b>, dans tous les contextes géographiques, y compris les contextes humanitaires, les objectifs en matière de dépistage et de traitement sont atteints au sein de toutes les sous-populations et dans tous les groupes d'âge, y compris chez les enfants exposés au VIH qui sont testés avant l'âge de deux mois et après l'arrêt de l'allaitement, et qui, si nécessaire, ont accès au traitement ; <b>SI</b> les obstacles liés au sexe dans l'accès aux services de prévention, de traitement et de soins du VIH sont levés ; <b>SI</b> toutes les personnes vivant avec le VIH ont une charge virale supprimée ; <b>SI</b> les femmes et les filles, en particulier les jeunes femmes et les adolescentes, voient leurs besoins en matière de VIH et de santé sexuelle et reproductive satisfaits ; <b>SI</b> les personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement préventif contre la tuberculose ou un traitement contre la tuberculose si elles sont déjà co-infectées par cette maladie ; et <b>SI</b> les personnes vivant avec le VIH ou exposées au risque de le contracter sont reliées à des services intégrés sexospécifiques axés sur les personnes et adaptés au contexte pour d'autres maladies transmissibles, des maladies non transmissibles, la santé sexuelle et la violence sexiste, la santé mentale, la consommation de drogues et d'autres substances, et d'autres services dont elles ont besoin pour leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie en général, <b>ALORS</b> un accès égal et équitable aux services et solutions sexospécifiques en matière de VIH sera assuré.</p> <p><b>SI</b> le Programme commun suscite une volonté politique de reconnaître, d'agir et de réduire les inégalités et les barrières sociétales qui nuisent à la prévention combinée efficace et centrée sur la personne et la communauté, à l'accès au dépistage, au traitement et aux soins du VIH et à la prévention de la transmission verticale ainsi qu'au diagnostic et au traitement du VIH pédiatrique, y compris l'intensification des catalyseurs sociaux, <b>ALORS</b> le rôle fondamental de chef de file pour garantir un accès égal et équitable aux services et aux solutions en matière de VIH sera renforcé et acquis.</p> <p><b>SI</b> le Programme commun fait progresser l'inclusion en promouvant des politiques, des orientations et un soutien pour des services conviviaux, adaptés et sensibles à la dimension de genre, qui fonctionnent pour tous, y compris les plus vulnérables et les plus marginalisés, par le biais d'une riposte de l'ensemble de la société, et <b>S'il</b> fournit un leadership éclairé et facilite le partage des connaissances, <b>ALORS</b> des biens publics mondiaux seront fournis en vue d'un accès égal et équitable aux services et solutions en matière de VIH.</p> <p><b>SI</b> le Programme commun mobilise et soutient un leadership national inclusif, renforce les capacités techniques et s'appuie sur ses partenariats avec le Fonds Mondial, le PEPFAR et d'autres partenaires de santé et de développement, et <b>S'il</b> démontre son leadership et sa capacité à exploiter tout le potentiel de soutien du système des Nations Unies à la riposte au sida (en particulier dans les pays faisant partie des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable) et des partenariats plus larges à tous les niveaux, <b>ALORS</b> les pays et les communautés seront soutenus et habilités à garantir un accès équitable aux services et aux solutions en matière de VIH.</p>
<p>Domaines de résultats du Programme commun au niveau des produits contribuant aux résultats et à la priorité stratégique</p>	<pre> graph TD     A([Prévention du VIH]) --&gt; B([Traitement du VIH])     A --&gt; C([SIDA pédiatrique, transmission verticale])     B &lt;--&gt; C     </pre>

Résultats du Programme commun par rapport aux priorités stratégiques

**Priorité stratégique 2**  
Éliminer les obstacles à l'atteinte des résultats en matière de VIH

**Déclaration de résultats du Programme commun 2 :**

Les communautés de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection et affectées par le virus, y compris les populations clés, les femmes et les jeunes, sont habilitées à diriger la fourniture de services liés au VIH, à défendre et à exercer leur droit à la santé, elles disposent des capacités et des ressources adéquates pour le faire, et les moteurs sociaux et structurels de l'épidémie de VIH sont supprimés

Résultats du Programme commun par rapport aux priorités stratégiques  
(SI... ALORS)

**SI** les pays, les communautés et d'autres acteurs s'efforcent de faire en sorte que les catalyseurs sociaux soient classés par ordre de priorité, financés, mis en œuvre, suivis et étendus afin de remédier aux inégalités sous-jacentes dans les domaines multisectoriels et interconnectés de la riposte au VIH, **ALORS** les inégalités dans la riposte au sida seront réduites, l'accès aux services de lutte contre le VIH sera égal et équitable, ce qui aidera les pays à mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique.

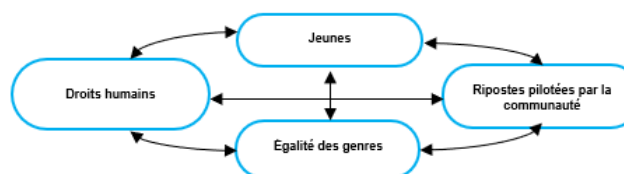
**SI** les ripostes au VIH pilotées par la communauté sont pleinement reconnues et dotées de ressources adéquates et **SI** elles ont les moyens d'améliorer la prévention du VIH et le dépistage, le traitement, les soins, la suppression de la charge virale et l'intégration, et de défendre et de participer à la réforme du droit, à la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et à l'accès à la justice, **SI** les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les filles, les populations clés et les autres personnes exposées au VIH dans toute leur diversité peuvent jouir des droits humains, de l'égalité des genres et d'un environnement juridique favorable, **SI** les programmes mettent davantage l'accent sur des normes sociales équitables pour les hommes et les femmes, et encouragent une approche collaborative pour mettre fin à la violence sexiste et atténuer son impact sur le VIH, et **SI** les jeunes sont pleinement habilités, éduqués et dotés des ressources nécessaires pour prendre des décisions éclairées afin de protéger leur propre santé et leur propre bien-être et de jouer un rôle de premier plan, notamment en matière de gouvernance, de changement sociétal et d'innovation pour accélérer la riposte au sida et mettre fin aux inégalités, **ALORS** les obstacles sociaux et structurels à l'atteinte des résultats en matière de VIH seront réduits.

**SI** le Programme commun élabore et soutient la mise en œuvre d'orientations normatives visant à favoriser une action transformatrice pour réduire les inégalités, et **S'il** encourage et soutient la collecte et l'analyse ciblées de données ventilées par sexe et par âge, y compris l'utilisation de données rigoureuses recueillies par les communautés, sur l'état de l'épidémie de VIH, la riposte et le financement, **ALORS** des biens publics mondiaux seront fournis pour éliminer les obstacles à l'atteinte des résultats en matière de VIH.

**SI** le Programme commun aide les pays et les communautés à élaborer, à financer, à suivre et à mettre en œuvre des stratégies et des programmes inclusifs, étayés par des données probantes, centrés sur les personnes, basés sur les droits et transformateurs en matière de genre, **S'il** convoque, affirme le leadership et renforce la capacité des communautés à s'engager efficacement dans la prise de décision et la mise en œuvre et **S'il** aide les pays à identifier et à donner la priorité aux changements juridiques, réglementaires et politiques nationaux, **SI** une volonté politique suffisante ou des alliances/partenariats sont construits pour soutenir le leadership, y compris le financement et l'action pour améliorer les catalyseurs juridiques et sociaux, **ALORS** les pays et les communautés recevront le soutien nécessaire pour supprimer les lois pénales et discriminatoires, réduire la stigmatisation et la discrimination et éliminer les obstacles à l'atteinte des résultats en matière de VIH.

**SI** le Programme commun encourage et élargit les partenariats avec le Fonds Mondial, le PEPFAR, d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, les gouvernements et les communautés vivant avec et affectées par le VIH, **S'il** contribue à la future architecture et à la résilience de la santé mondiale, et **S'il** démontre une coordination efficace des Nations Unies, un travail conjoint et une collaboration plus large pour des résultats répondant aux priorités nationales avec des actions/interventions multisectorielles stratégiques et intégrées ainsi qu'une gouvernance inclusive, **ALORS** le leadership essentiel pour réduire les obstacles à l'atteinte des résultats en matière de VIH sera catalysé et soutenu.

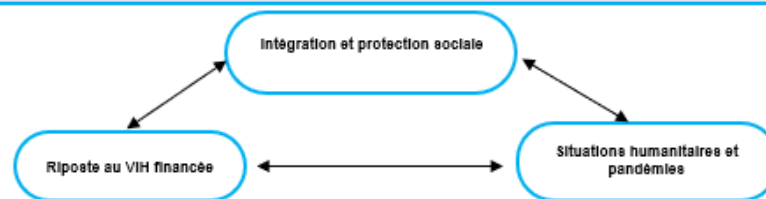
Domaines de résultats du Programme commun au niveau des produits contribuant aux résultats et à la priorité stratégique





<p><b>Résultats du Programme commun par rapport aux priorités stratégiques</b></p> <p>(Déclarations)</p>	<p><b>Priorité stratégique 3</b></p> <p>Financer pleinement et soutenir des ripostes efficaces au VIH et les intégrer dans les systèmes de santé, de protection sociale, d'aide humanitaire et de ripostes aux pandémies</p>
<p><b>Résultats du Programme commun par rapport aux priorités stratégiques</b></p> <p>(SI... ALORS)</p>	<p><b>Déclaration de résultats du Programme commun 3 :</b></p> <p>Disponibilité accrue de systèmes efficaces, équitables et durables pour atteindre et maintenir les objectifs de 2025, grâce à un financement solide des budgets nationaux et des ripostes pilotées par la communauté, à une plus grande intégration des services pour une prestation centrée sur les personnes, à un accès élargi aux services de lutte contre le VIH dans les situations d'urgence et à une préparation et une riposte aux pandémies efficaces.</p> <p><b>SI</b> les ripostes et les préoccupations nationales en matière de VIH sont intégrées dans tous les systèmes pertinents, si les ripostes nationales disposent de ressources et de capacités optimales ainsi que de politiques actualisées et inclusives en matière de VIH, de financement durable de la santé et de protection sociale, et si des partenariats sont établis avec des organisations dirigées par la communauté, y compris des organisations de populations clés et d'autres parties prenantes clés, <b>ALORS</b> les personnes vivant avec le VIH, les populations clés et les autres populations exposées au VIH et affectées par le VIH auront un accès durable, prévisible, efficace et équitable à l'ensemble des services (médicaux et non médicaux), dans tous les contextes, y compris les contextes humanitaires et fragiles.</p> <p><b>SI</b> les systèmes de santé et de protection sociale sont adéquats, accessibles et dépourvus d'obstacles et de goulots d'étranglement, <b>ALORS</b> les personnes vivant avec le VIH, les populations clés et les autres populations et communautés exposées au VIH ou affectées par le VIH auront un accès équitable à des services de santé, de protection sociale et autres services vitaux de qualité ; les pays et les communautés sont équipés pour mieux gérer la santé, les chocs socio-économiques et autres urgences (par exemple, COVID-19, conflits, famines, catastrophes naturelles et autres) ;</p> <p><b>SI</b> des interventions d'urgence bien planifiées et inclusives peuvent contribuer à renforcer les systèmes de santé et de protection sociale (par exemple grâce à des ressources/capacités supplémentaires, à des actions de sensibilisation, à des approches innovantes et à l'utilisation de nouvelles technologies), <b>ALORS</b> le système de protection sociale sera plus solide, plus complet, plus inclusif et plus durable, et ne laissera personne de côté.</p> <p><b>SI</b> le Programme commun soutient les pays et les communautés en contextes humanitaires afin d'intégrer les populations déplacées dans les systèmes de santé nationaux, d'établir des preuves et d'intégrer le VIH dans l'intervention d'urgence, <b>ALORS</b> les personnes en situations de crises humanitaires, quel que soit leur statut social, légal et de résidence, auront accès à des services VIH complets.</p> <p><b>SI</b> le Programme commun travaille avec d'autres partenaires pour soutenir un programme de financement plus durable de la riposte au VIH qui permette la mise en œuvre complète de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et contribue à la transformation du financement de la santé et du développement pour garantir des services plus équitables et abordables et des systèmes de santé plus performants, <b>ALORS</b> un leadership et des capacités cruciales pour l'efficacité du financement et des systèmes seront disponibles.</p> <p><b>SI</b> le Programme commun s'appuie sur des partenariats pour renforcer les capacités financières afin d'améliorer l'accès à des technologies abordables et de soutenir les systèmes publics de santé sous-financés, et s'il explore d'autres mécanismes pour encourager l'innovation dans le secteur de la santé, y compris le financement équitable des services pilotés par la communauté, <b>ALORS</b> les biens publics mondiaux participant à l'efficacité du financement et des systèmes seront renforcés.</p> <p><b>SI</b> le Programme commun accroît sa contribution au renforcement des capacités nationales dans le domaine du financement et de l'espace fiscal pour faire progresser le financement durable afin de garantir les systèmes et les soutiens nécessaires pour réduire les inégalités, atteindre les objectifs et placer la riposte au VIH sur une base financière durable pour les pays, les communautés et les personnes, <b>ALORS</b> il pourra soutenir plus efficacement les pays et les communautés pour améliorer l'efficacité des financements et des systèmes.</p>

Domaines de résultats du Programme commun au niveau des produits contribuant aux résultats et à la priorité stratégique



## La théorie de l'action : considérations

56. Le rôle que le Programme commun jouera dans l'avenir de la riposte au VIH sera crucial, car le Programme commun fonctionne comme un catalyseur clé. L'ONUSIDA mène des actions de plaidoyer pour que le VIH reste à l'ordre du jour, encourage le dialogue entre les différents secteurs, fixe de nouveaux objectifs et priorités, supervise le système de suivi mondial de la lutte contre le sida, fait entendre la voix des personnes mal desservies et laissées pour compte, établit des partenariats pour obtenir des résultats, documente et diffuse les connaissances sur les bonnes pratiques et l'innovation afin d'obtenir des résultats concrets pour les personnes et d'accélérer les ripostes au VIH, promeut des politiques et programmes de lutte contre le VIH éclairés par le concret, mobilise des ressources essentielles par le biais de sources nationales et internationales et contribue à renforcer la capacité des pays et des communautés à réagir avec efficacité. Le Programme commun apporte une perspective et une expertise uniques et globales pour une approche multisectorielle et intégrée qui place les personnes et les communautés au centre. Le Programme commun applique une approche systémique multisectorielle qui permet d'obtenir des résultats en abordant les actions nécessaires pour contribuer aux priorités stratégiques et en exploitant les liens multisectoriels et les interdépendances entre les trois priorités stratégiques.
57. La mise en œuvre de ces changements stratégiques et la réalisation de ces liens de causalité pour mettre la riposte sur la bonne voie exigeront du Programme commun qu'il exploite pleinement ses capacités. L'UBRAF complet, qui sera présenté au CCP en septembre 2021, comprendra un modèle logique illustrant les cinq capacités fondamentales que le Programme commun appliquera, renforcera et développera, afin de réduire les inégalités croisées et d'atteindre les priorités stratégiques interdépendantes et les objectifs 2025 détaillés dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. L'UBRAF de haut niveau de la dernière année et les budgets-plans de travail biennaux/annuels fourniront des informations supplémentaires sur la manière dont cela sera mis en œuvre à tous les niveaux.

## CADRE DE RÉSULTATS

58. Pour saisir les opportunités mises en évidence par les voies causales décrites dans les théories du changement, le Programme commun élaborera 10 résultats formulés au niveau des produits, contribuant à la réalisation des trois résultats stratégiques. Cette section fournit une vue d'ensemble de haut niveau de ces résultats et produits ; des informations plus détaillées sur les activités spécifiques du Programme commun pour atteindre ces résultats et produits seront décrites dans les budgets-plan de travail biennaux/annuels pour 2022-2023, 2024-2025 et 2026.
59. Comme l'illustre la Figure 4, le Programme commun s'appuiera sur les capacités dont les pays et les communautés ont besoin pour lutter contre les inégalités, il les renforcera et les développera. En utilisant une approche fondée sur les inégalités dans l'ensemble de ses travaux, le Programme commun tirera pleinement parti de ses fonctions, de ses capacités et de ses avantages comparatifs pour mettre la riposte sur la voie de la réalisation de l'objectif 2030 :
- **Le leadership pour accélérer l'action** : le Programme commun mobilisera la volonté politique de réduire les inégalités, d'accroître l'accès aux services et d'agir sur les

catalyseurs sociaux, notamment en défendant les droits humains et l'égalité des genres, en soutenant les efforts visant à assurer un financement durable de la lutte contre le VIH et en maximisant l'efficacité et l'impact des ressources. Pour cela, il maximisera la cohérence et l'impact du travail du système des Nations Unies pour réduire les vulnérabilités et les inégalités à l'origine de l'épidémie de VIH, il renforcera la collaboration avec les principaux partenaires, créera de meilleures synergies entre la riposte au VIH et les autres mouvements, contribuera à l'architecture mondiale de la santé au sens large et aux ODD interdépendants.

- **Accès élargi et distribution équitable des biens publics mondiaux** : en utilisant une approche fondée sur les inégalités, le Programme commun fournira des orientations normatives et opérationnelles, fournira et tirera parti de l'appui technique, encouragera l'utilisation de données ventilées et d'autres informations stratégiques pour identifier les inégalités dans la riposte, diffusera des informations, établira des partenariats pour des recherches supplémentaires et soutiendra les mécanismes pour une redevabilité accrue des responsables envers les citoyens sur le terrain.
- **Soutenir les pays et les communautés pour réduire les inégalités** : Le Programme commun fournira un leadership, une assistance technique et un soutien pour définir et conduire des actions prioritaires transformatrices en matière de VIH afin de réduire les inégalités et de mobiliser, soutenir et renforcer les capacités pour un leadership, des investissements et des actions stratégiques inclusifs au niveau des pays et des communautés.

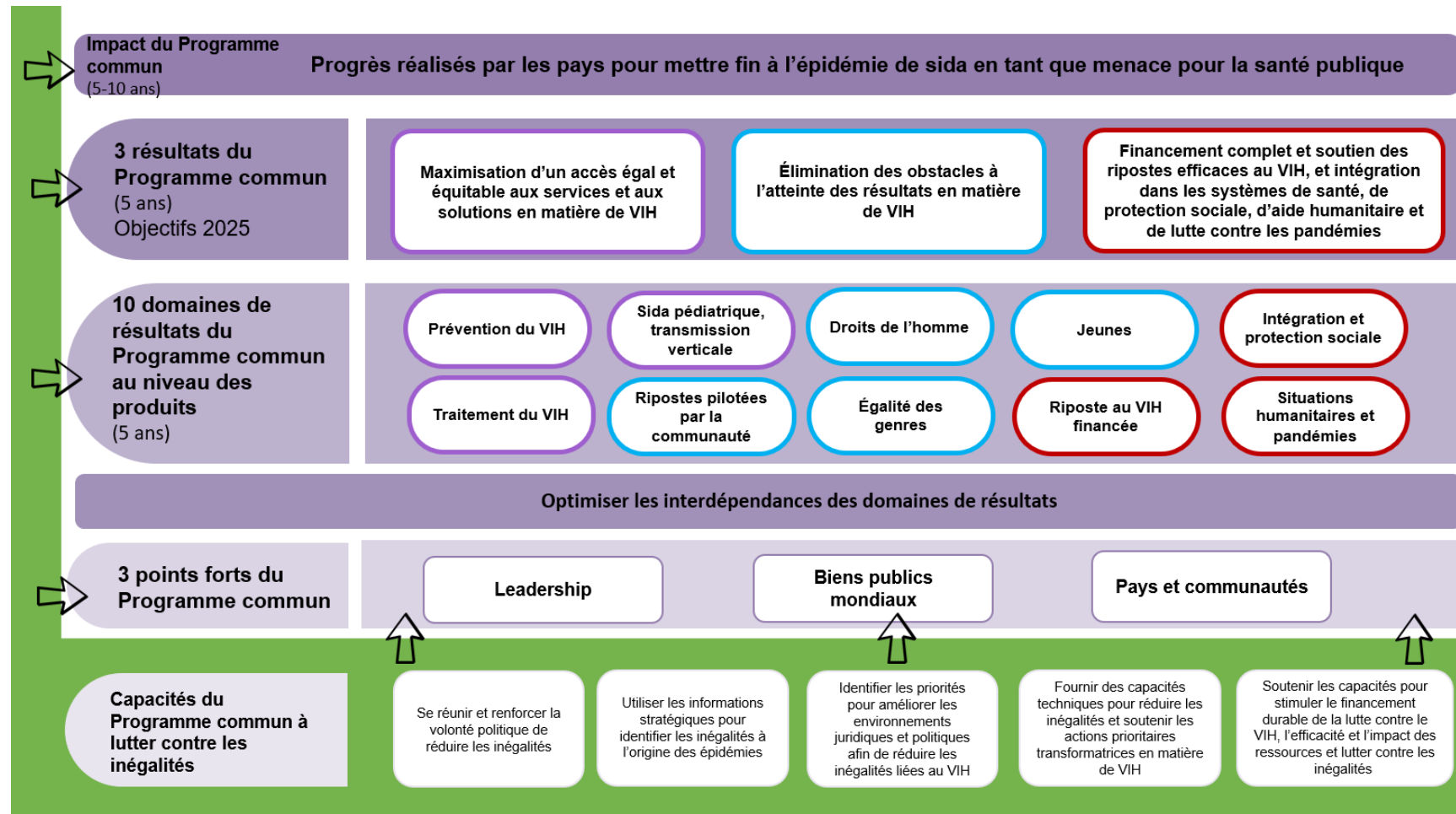
60. Dans le cadre de sa contribution spécifique à la mise en œuvre de la Stratégie, et en travaillant dans les trois domaines stratégiques prioritaires, l'ONUSIDA aidera les pays et les communautés à utiliser l'approche fondée sur les inégalités pour identifier les personnes qui sont encore laissées pour compte et à donner la priorité aux actions visant à réduire les inégalités, les violations des droits humains liées au VIH, l'injustice et l'exclusion qui empêchent d'obtenir des résultats équitables pour les personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection et affectées par le VIH dans chaque pays et chaque communauté, avec une attention particulière pour les pays à revenu faible et intermédiaire.
61. Dans l'ensemble de ses activités, le Programme commun utilisera des approches éclairées par des données probantes, transformatrices en matière de genre, centrées sur les personnes et sur les droits humains. Au fur et à mesure de l'évolution de la science, des innovations pour de meilleurs produits et technologies et pour leur fourniture, de l'excellence des autres programmes et de l'environnement favorable, les biens de santé publique mondiaux et les autres orientations internationales des Nations Unies en matière de VIH seront mis à jour et diffusés. Le Programme commun aidera à organiser/faciliter le dialogue politique avec les principales parties prenantes afin d'accélérer l'adoption rapide et l'impact grâce à une expertise et un soutien techniques coordonnés. Dans le cadre du travail du Programme commun sur le renforcement de la collecte de données, y compris auprès des communautés, et l'utilisation d'informations stratégiques, il s'agira de s'assurer que les données sont ventilées par sexe, âge et population et qu'elles s'appuient sur une analyse de genre. Pour tous les domaines de résultats, le Programme commun préconisera, exploitera et guidera les investissements nationaux et internationaux pour des stratégies nationales étayées par des données probantes et leur mise en œuvre, y compris la résolution des goulots d'étranglement, en particulier grâce à une collaboration étroite et une complémentarité efficace et efficace avec le Fonds Mondial, le PEPFAR et d'autres partenaires.

62. Les résultats décrits dans la Figure 4 sont principalement formulés en termes de capacité des principales parties prenantes à entreprendre des actions essentielles pour réduire les inégalités et mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique. Cette formulation se concentre sur le rôle du Programme commun pour renforcer, faciliter et catalyser les actions diverses et synergiques, y compris les changements au niveau systémique pour les communautés, les organisations et la société dans son ensemble visant à libérer, renforcer, créer, adapter et maintenir les capacités dans le temps, qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs de 2025. Par « capacités », on entend ici l'aptitude des personnes, des organisations et de la société dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès<sup>13</sup>, en réalisant les actions nécessaires.

---

<sup>13</sup> Selon la définition du GNUD : <https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-8-Capacity-Development.pdf>

Figure 4. Structure globale des résultats du Programme commun (pour le cadre détaillé, voir la liste ci-dessous)



## Cadre détaillé des résultats de l'UBRAF

<p><b>Résultat 1 du Programme commun :</b></p> <p><i>Les personnes vivant avec le VIH ou affectées par le VIH bénéficient d'un accès équitable et récoltent des avantages équitables des services de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH.</i></p>	
<p><b>Domaine de résultat 1 du Programme commun :</b></p> <p><i>Les capacités des pays et des communautés sont renforcées pour définir, hiérarchiser, mettre en œuvre et porter des programmes de prévention combinée du VIH tenant compte des questions de genre, pour et avec les populations clés et les autres populations vulnérables prioritaires, à une échelle appropriée, afin d'avoir un impact et d'atteindre les objectifs nationaux de prévention du VIH</i></p>	<p>Le Programme commun s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tirer parti des plateformes et des cadres mondiaux (tels que la Coalition mondiale pour la prévention du VIH) pour les investissements et les actions stratégiques des gouvernements, des communautés et d'autres partenaires, afin d'accélérer l'intensification et de réduire les inégalités d'accès aux services de prévention combinée du VIH axés sur les personnes ;</li> <li>• Soutenir des programmes de prévention combinée du VIH redynamisés, inclusifs et mis en œuvre efficacement, en accordant une attention particulière aux besoins des populations clés, des adolescentes et des jeunes femmes (AJF) ;</li> <li>• Élaborer et soutenir la mise en œuvre d'orientations politiques et améliorer le partage des connaissances sur la prévention combinée efficace du VIH, en particulier pour les populations clés et les adolescentes et les jeunes femmes ;</li> <li>• Fournir une expertise technique et renforcer la capacité des pays et des communautés à générer et à utiliser des informations stratégiques pour des programmes et des actions de prévention combinée du VIH adaptés et tenant compte des questions de genre, en particulier pour les populations clés et les adolescentes et les jeunes femmes ;</li> <li>• Faire participer les populations clés et les autres populations vulnérables à la planification, à la budgétisation et à la mise en œuvre, sous la direction de la communauté, de services de prévention combinée du VIH, ainsi qu'au suivi de l'accessibilité et de la qualité des services, sous la direction de la communauté.</li> <li>• Tirer parti des actions menées par le Fonds Mondial, le PEPFAR et d'autres partenaires, ainsi que des initiatives mondiales (telles que l'initiative Education Plus) en faveur des populations clés et des adolescentes et des jeunes femmes.</li> <li>• Soutenir les efforts visant à intensifier la réduction globale des risques pour les personnes qui s'injectent des drogues dans tous les contextes.</li> </ul>
<p><b>Domaine de résultat 2 du Programme commun :</b></p> <p><i>Les capacités des pays et des communautés sont renforcées afin que le dépistage du VIH, le traitement, les soins, le soutien et les services intégrés soient étendus.</i></p>	<p>Le Programme commun s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser et soutenir l'inclusion (y compris le leadership communautaire) pour atteindre et maintenir l'égalité d'accès aux services VIH ;</li> <li>• Élaborer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'orientations normatives étayées par des données probantes, afin de favoriser une action transformatrice ;</li> <li>• Générer des informations stratégiques pour maximiser un accès égal et équitable ;</li> <li>• Soutenir l'adaptation des actions pour atteindre les objectifs 95-95-95 pour toutes les populations, tous les lieux et tous les contextes ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Promouvoir et soutenir des services et des approches de prestation de services intégrés, centrés sur les personnes et adaptés au contexte ;</i></li> <li>• <i>Promouvoir le développement, la transposition à grande échelle et l'accès équitable aux innovations, technologies et sciences étayées par des données probantes ;</i></li> <li>• <i>Favoriser et étendre les partenariats stratégiques pour accélérer l'accès équitable aux services ;</i></li> </ul>
<p><b>Domaine de résultat 3 du Programme commun :</b></p> <p><b><i>Renforcement des capacités aux niveaux national et infranational pour garantir l'accès à des services adaptés, intégrés, différenciés et fondés sur des données afin d'éliminer la transmission verticale et mettre fin au sida pédiatrique.</i></b></p>	<p><i>Le Programme commun s'engage à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Promouvoir le leadership national et l'engagement communautaire afin d'éliminer la transmission verticale et mettre fin au sida pédiatrique ;</i></li> <li>• <i>Plaider en faveur de la poursuite et de la hiérarchisation des investissements internationaux et nationaux pour mettre fin à l'épidémie de sida chez les enfants ;</i></li> <li>• <i>Soutenir les pays afin de mettre en œuvre les innovations conformément aux orientations normatives étayées par des données probantes ;</i></li> <li>• <i>Améliorer la qualité et le niveau de détail (par exemple, la ventilation) des données et leur utilisation aux niveaux décentralisés afin d'identifier et de combler les lacunes des programmes ;</i></li> <li>• <i>Promouvoir l'intégration effective et efficace des interventions en matière de VIH maternel et pédiatrique, y compris le dépistage du VIH et un traitement antirétroviral optimal et plus efficace dans les services de santé maternelle et infantile ;</i></li> <li>• <i>Améliorer les systèmes de rétention dans les soins et d'intégration des interventions de prévention, notamment la prophylaxie préexposition (PrEP) pour les femmes enceintes ou allaitantes séronégatives ;</i></li> <li>• <i>Établir des partenariats et des collaborations avec diverses parties prenantes et partager les connaissances et les bonnes pratiques pour amplifier le succès.</i></li> </ul>
<p><b>Résultat 2 du Programme commun :</b></p> <p><b><i>Les communautés de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection et affectées par le virus, y compris les populations clés, les femmes et les jeunes, sont habilitées à diriger la fourniture de services liés au VIH, à défendre et à exercer leur droit à la santé, elles disposent des capacités et des ressources adéquates pour le faire, et les moteurs sociaux et structurels de l'épidémie de VIH sont supprimés</i></b></p>	
<p><b>Domaine de résultat 4 du Programme commun :</b></p> <p><b><i>Les communautés autonomisées ont la capacité d'exercer un leadership et de prendre des mesures pour répondre aux besoins des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection ou affectées par le virus, en particulier celles qui sont actuellement exclues.</i></b></p>	<p><i>Le Programme commun s'engage à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Plaider, aux niveaux mondial, régional et national, en faveur d'un espace et d'un financement suffisants pour les ripostes au VIH pilotées par la communauté, conformément au principe de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH et le sida (GIPA) ;</i></li> <li>• <i>Fournir des orientations normatives et un soutien au renforcement des capacités pour la fourniture de services par les communautés ;</i></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la participation réelle des organisations communautaires à la gouvernance, à la planification et à la prise de décision en matière de VIH et de santé ;</li> <li>• Soutenir et faire progresser les systèmes de suivi, de recherche et de soutien pilotés par la communauté pour améliorer l'accès aux services, les systèmes de rétention et le soutien psychosocial ;</li> <li>• Plaider en faveur des organisations pilotées par la communauté, leur donner les moyens et les compétences nécessaires pour qu'elles puissent jouer un rôle plus important dans la redevabilité des programmes de santé et de lutte contre le VIH ;</li> <li>• Plaider en faveur des pays et les soutenir en vue de l'augmentation du financement public national durable des ripostes pilotées par la communauté.</li> </ul>
<p><b>Domaine de résultat 5 du Programme commun :</b></p> <p><b>L'engagement politique, le leadership communautaire, le financement et l'action éclairée par des données probantes sont nécessaires pour créer des environnements juridiques et politiques favorables et pour éliminer les formes multiples et croisées de stigmatisation et de discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et vulnérables au virus, notamment les populations clés, les femmes et les filles.</b></p>	<p>Le Programme commun s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir un soutien technique et des conseils aux gouvernements, aux communautés et aux autres parties prenantes pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'intensification et le suivi de programmes durables et fondés sur des preuves en matière de droits humains ;</li> <li>• Tirer parti des partenariats (tels que le Partenariat mondial pour l'action en vue d'éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH) et d'autres plateformes (telles que la Commission mondiale sur le VIH et le droit) pour promouvoir l'accès à la justice, la création d'un environnement juridique et politique favorable, y compris la suppression des lois et politiques punitives et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination ;</li> <li>• Convoquer, défendre et soutenir le développement continu d'orientations en matière de droits humains, ainsi que l'engagement politique et le financement des interventions et des approches en matière de droits humains ;</li> <li>• Suivre les progrès réalisés en matière de suppression des obstacles aux droits humains et aider les communautés et les gouvernements à suivre les progrès et les violations des droits.</li> </ul>
<p><b>Domaine de résultat 6 du Programme commun :</b></p> <p><b>Renforcement des capacités des gouvernements, des communautés et des autres parties prenantes pour faire en sorte que les femmes et les filles, les hommes et les garçons, dans toute leur diversité, pratiquent et promeuvent l'égalité des genres et travaillent ensemble pour mettre fin à la violence fondée sur le genre.</b></p>	<p>Le Programme commun s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge et l'analyse de genre dans la riposte au sida ;</li> <li>• Renforcer l'expertise en matière d'égalité des genres parmi les parties prenantes des pays, afin d'élaborer, de mettre en œuvre, de fournir des ressources et de suivre les ripostes au sida transformatrices en matière de genre ;</li> <li>• Créer et maintenir des plateformes pour un engagement significatif des femmes et des filles vivant avec le VIH dans tous les aspects des ripostes au VIH aux niveaux régional, national, sous-national et communautaire ;</li> <li>• Plaider en faveur d'un financement et d'un soutien accrus pour les réseaux, les autres organisations et les mécanismes de mobilisation des femmes et des filles, y compris celles qui vivent avec le VIH ou sont affectées par le virus ;</li> <li>• Promouvoir la mise en œuvre et l'intensification des interventions communautaires qui travaillent avec les hommes et les garçons,</li> </ul>



	<p><i>ainsi qu'avec les femmes et les filles dans toute leur diversité, afin de transformer les normes, les attitudes et les comportements inégaux entre les genres, de réduire la violence sexuelle et fondée sur le genre et de prévenir le VIH ou de contribuer à atténuer son impact ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Soutenir les partenaires dans l'identification et le traitement des obstacles sociaux et structurels à l'accès aux services VIH ;</i></li> <li>• <i>Promouvoir l'autonomisation économique des femmes, en particulier celles qui vivent avec le VIH ou qui sont affectées par le VIH ;</i></li> <li>• <i>Promouvoir l'accès à la justice pour les personnes vivant avec le VIH et affectées par le VIH, y compris les femmes et les filles, les hommes et les garçons, dans toute leur diversité.</i></li> </ul>
<p><b>Domaine de résultat 7 du Programme commun :</b></p> <p><b><i>Les pays sont en mesure d'investir dans des systèmes et des plateformes afin de mettre en œuvre des stratégies coordonnées et multisectorielles qui fournissent aux adolescents et aux jeunes des informations vitales, une éducation équitable, une protection et des services de santé, qui promeuvent leurs droits à l'autonomie corporelle et qui institutionnalisent leurs contributions à la lutte contre les inégalités et le sida.</i></b></p>	<p><i>Le Programme commun s'engage à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Soutenir les pays pour accroître l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH centrés sur les jeunes et pilotés par des jeunes ;</i></li> <li>• <i>Engager, habiliter et renforcer de manière significative le leadership des jeunes, en particulier des adolescentes, des jeunes femmes et des populations clés vivant avec le VIH et affectées par le VIH ;</i></li> <li>• <i>Accroître la capacité des pays à permettre à tous les jeunes de recevoir une éducation de qualité jusqu'au niveau secondaire, et notamment en leur donnant accès à une éducation sexuelle complète ;</i></li> <li>• <i>S'efforcer de catalyser l'intensification des efforts visant à lutter contre les facteurs sociaux et structurels de la vulnérabilité des jeunes ;</i></li> <li>• <i>Améliorer la disponibilité et l'utilisation efficace des données et des preuves, y compris le soutien au suivi et à la collecte de données réalisés par les jeunes, sur les besoins des adolescents et des jeunes en matière de plaidoyer et d'approches plus détaillées.</i></li> </ul>
<p><b>Résultat 3 du Programme commun :</b></p> <p><b><i>Disponibilité accrue de systèmes efficaces, équitables et durables pour atteindre et maintenir les objectifs de 2025, grâce à un financement solide des budgets nationaux et des ripostes pilotées par la communauté, à une plus grande intégration des services pour une prestation centrée sur les personnes, à un accès élargi aux services de lutte contre le VIH dans les situations d'urgence et à une préparation et une riposte aux pandémies efficaces.</i></b></p>	
<p><b>Domaine de résultat 8 du Programme commun :</b></p> <p><b><i>Les capacités des principales parties prenantes sont renforcées pour faire en sorte que la riposte au VIH soit financée de manière durable et mise en œuvre de manière équitable, efficace et efficiente.</i></b></p>	<p><i>Le Programme commun s'engage à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mener le programme de financement et d'économie du VIH et mobiliser le leadership politique et l'engagement des partenaires (y compris les institutions de financement mondiales et régionales) en faveur d'un financement durable et équitable du VIH, de la santé et d'autres biens publics mondiaux, y compris la préparation et la riposte aux pandémies.</i></li> <li>• <i>Renforcer les capacités, générer et utiliser des informations stratégiques liées au financement du VIH et de la santé pour une prise de décision efficace en matière de financement du VIH, afin</i></li> </ul>

	<p><i>d'optimiser la prestation de services abordables pour des résultats durables.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Renforcer l'élaboration de politiques éclairées par des données probantes et une mise en œuvre de qualité afin d'exploiter pleinement et d'améliorer l'utilisation efficace des ressources disponibles, y compris les ripostes pilotées par la communauté, pour un impact durable, une efficacité et une équité maximales.</i></li> <li>• <i>Aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de préparation à la transition, de financement durable et équitable, adaptées au contexte de la couverture sanitaire universelle (CSU) et à l'environnement macroéconomique.</i></li> </ul>
<p><b>Domaine de résultat 9 du Programme commun :</b></p> <p><b>Amélioration de l'accès des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection et affectées par le virus aux services de santé intégrés, aux technologies de la santé et à la protection sociale</b></p>	<p>Le Programme commun s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Soutenir les parties prenantes des pays pour renforcer les systèmes de santé inclusifs, notamment les soins de santé primaires, les systèmes de santé communautaires, la CSU et la protection sociale ;</i></li> <li>• <i>Obtenir un soutien de haut niveau, aux niveaux mondial, régional et national, pour que les personnes vivant avec le VIH et les populations clés et vulnérables aient un accès adéquat aux services et programmes de protection sociale ;</i></li> <li>• <i>Tirer parti des capacités des pays pour s'assurer que le VIH est pris en compte dans les programmes nationaux de CSU et de protection sociale, notamment en renforçant les capacités de planification, de financement, de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation ;</i></li> <li>• <i>Soutenir et orienter le renforcement des systèmes de santé afin de réduire les inégalités, d'éliminer la stigmatisation et la discrimination, de mettre en œuvre des services intégrés et différenciés, d'améliorer les systèmes d'information sur la santé, de soutenir et d'intégrer les ripostes pilotées par la communauté ; renforcer la gestion consolidée des achats et de l'approvisionnement et un système de laboratoires polyvalents ;</i></li> <li>• <i>Soutenir les évaluations de l'équité en matière de VIH et de protection sociale et plaider en faveur de lois, de politiques et de programmes visant à réduire les obstacles au logement, à l'éducation et à l'emploi et à protéger les droits des travailleurs vivant avec le VIH à conserver leur emploi ;</i></li> <li>• <i>Fournir un soutien sur mesure aux pays en se concentrant sur l'identification et la suppression des obstacles à l'utilisation des services de protection sociale, tels que le manque d'information, les problèmes de documentation, les procédures compliquées, la stigmatisation et la discrimination, etc. afin d'améliorer l'utilisation des services.</i></li> </ul>
<p><b>Domaine de résultat 10 du Programme commun :</b></p> <p><b>Une riposte au VIH pleinement préparée et résiliente qui protège les personnes vivant avec le VIH,</b></p>	<p>Le Programme commun s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Plaider à tous les niveaux pour des ripostes au VIH qui garantissent l'accès à des services complets de lutte contre le VIH pour les populations en situations de crise humanitaire<sup>14</sup>, y</i></li> </ul>

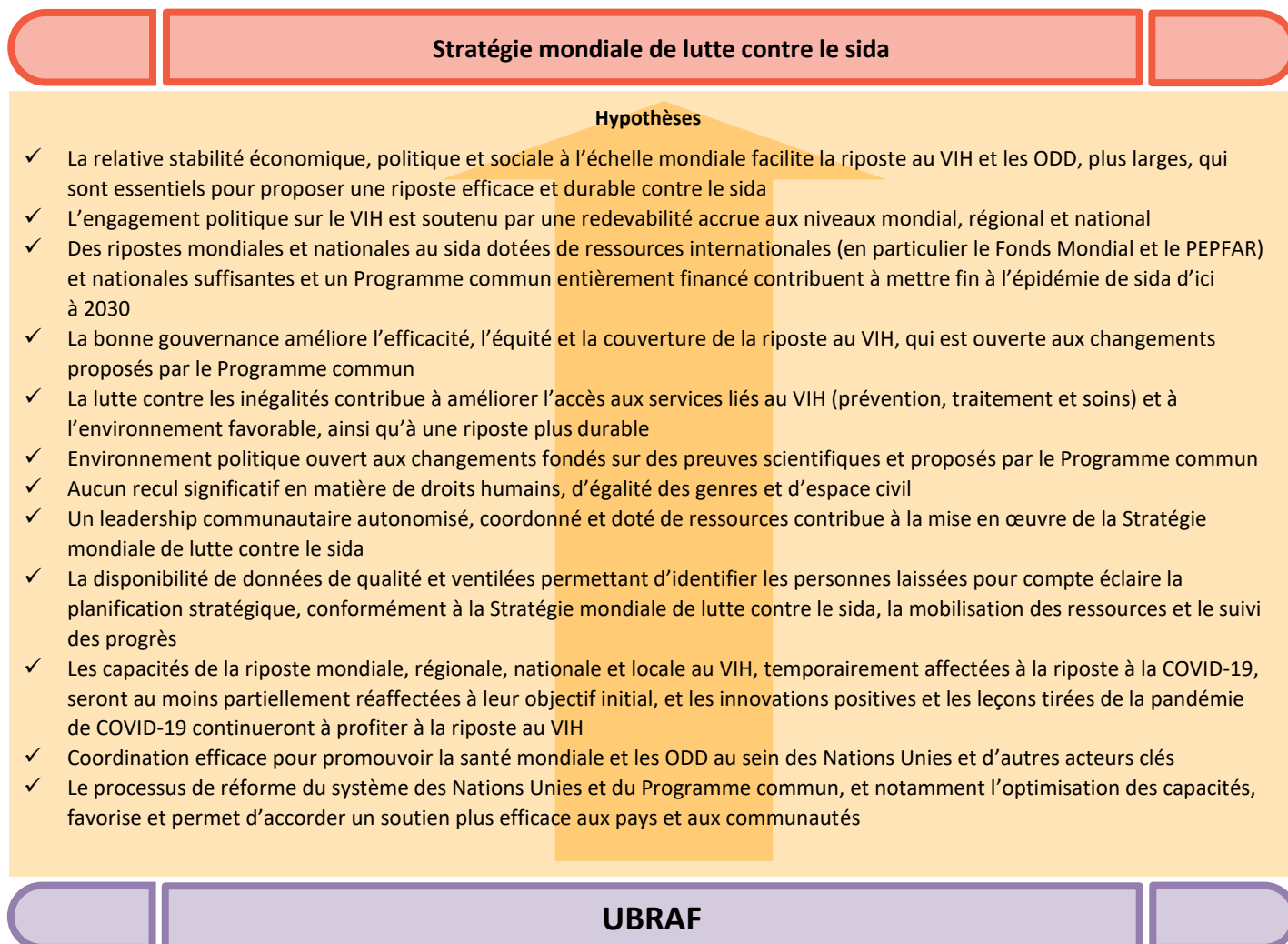
<sup>14</sup> Il s'agit notamment des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des rapatriés, des migrants vulnérables et d'autres populations clés et vulnérables touchées par les urgences humanitaires.

<p><b>exposées au risque d'infection et affectées par le VIH en situations de crise humanitaire et contre les effets néfastes des pandémies et autres chocs actuels et futurs.</b></p>	<p><i>compris l'intégration de ces populations dans les services de santé nationaux ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Soutenir le renforcement des services de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes et les populations clés, ainsi que les ripostes centrées sur les survivants pour la violence liée au genre, dans les populations touchées par la crise et les autres populations mobiles en situations de crise humanitaire et fragiles ;</i></li><li>• <i>Soutenir et renforcer les capacités des parties prenantes pour élargir l'accès au conseil et au dépistage du VIH, aux programmes de lutte contre la tuberculose (et aux liens bidirectionnels avec les soins du VIH) dans les situations de crise humanitaire ;</i></li><li>• <i>Renforcer les partenariats avec les parties prenantes concernées pour intégrer le VIH aux services de santé sexuelle et reproductive, de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi qu'aux services de nutrition et de sécurité alimentaire dans les situations de crise humanitaire ;</i></li><li>• <i>Soutenir l'engagement des communautés et de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH, des populations clés et de leurs réseaux, dans la planification, la prise de décision, la prestation de services et le suivi dans les situations de crise humanitaire ;</i></li><li>• <i>Soutenir l'intensification et l'institutionnalisation des innovations adaptatives pilotées par la communauté pour les services liés au VIH dans le cadre de la COVID-19 ;</i></li><li>• <i>Soutenir les pays en étroite collaboration avec les partenaires, tels que le Fonds Mondial et le PEPFAR, afin de protéger les services de lutte contre le VIH des perturbations dues à la COVID-19 ou à d'autres pandémies et chocs futurs.</i></li></ul>
--	--

### **Hypothèses et risques de l'UBRAF**

63. Le suivi permanent des risques, des hypothèses et des premiers résultats sera essentiel à l'utilisation stratégique de la théorie du changement pour progresser vers les résultats et les produits de l'UBRAF. Les hypothèses clés de l'UBRAF (décrites dans la Figure 5) concernent les conditions externes qui seront nécessaires pour atteindre les priorités et les résultats de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.

**Figure 5. Lien entre les résultats de l'UBRAF et la vision globale partagée : hypothèses clés**



64. La capacité du Programme commun à appliquer efficacement la théorie du changement pour atteindre les résultats souhaités est confrontée à d'importants risques et obstacles potentiels, comme illustré dans le Tableau 1.15

<sup>15</sup> Ces risques clés ont été identifiés lors de l'analyse régulière des risques, ainsi qu'à travers le processus d'élaboration des théories du changement de l'UBRAF. L'identification des principaux risques est toujours en cours. Dans un contexte mondial en mutation rapide, les risques clés continueront d'évoluer et devront être réexaminés au cours de la mise en œuvre de l'UBRAF. Les mesures visant à atténuer les risques seront développées plus en détail dans la section sur les théories du changement du cadre quinquennal final de l'UBRAF.

**Tableau 1 : Matrice des risques de l'UBRAF**

<b>Zone de risque identifiée</b>	<b>Détails</b>
<b>Questions politiques et de gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du soutien politique pour mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique ;</li> <li>- Recul significatif des droits humains et/ou de l'égalité des genres, avec notamment une augmentation des politiques conservatrices et un nouveau rétrécissement de l'espace pour le leadership civique et communautaire ;</li> <li>- Complaisance du public et de la communauté internationale et diminution de la solidarité mondiale, de la mobilisation sociale et de l'activisme pour la riposte au sida ;</li> <li>- Réduction de l'importance accordée par les partenaires des Nations Unies à la lutte contre l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique, en raison de la diminution du financement et dans le contexte d'autres priorités et besoins ;</li> <li>- Instabilité politique, sociale et économique internationale accrue ;</li> <li>- Diminution de l'engagement international pour atteindre les cibles des Objectifs de développement durable 2030 ;</li> <li>- Incapacité à faire correspondre les engagements en matière d'égalité des genres, d'élimination de la violence fondée sur le genre et de droits humains avec les mécanismes de redevabilité permettant de garantir la mise en œuvre et l'application.</li> </ul>
<b>Questions techniques et relatives aux programmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution de l'agenda et des priorités des partenaires stratégiques et des autres parties prenantes, qui limite leur travail sur le VIH ;</li> <li>- Retard dans la mise en œuvre des travaux du Programme commun, impossibilité d'atteindre les objectifs en raison de priorités concurrentes et d'une réduction du financement, tant au niveau national que régional et mondial ;</li> <li>- Limitation des progrès scientifiques et technologiques en matière de prévention, de traitement et de soins du VIH, de produits et de vaccins, et réduction des capacités de recherche, notamment en ce qui concerne les comportements sociaux à intégrer dans les programmes ;</li> <li>- Poursuite de l'érosion des capacités techniques consacrées au sida et à l'égalité des genres/aux droits humains dans le contexte du VIH aux niveaux régional, national et local en raison d'autres besoins urgents, de systèmes plus intégrés et d'un financement réduit ;</li> <li>- Adoption et intégration limitées de la riposte pilotée par la communauté en tant qu'élément clé de la riposte au VIH ;</li> <li>- Faible degré de priorité et diminution du financement pour s'attaquer aux facteurs sociaux et structurels de l'épidémie de VIH.</li> </ul>
<b>COVID-19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures de confinement localisées et nationales, perturbant les programmes de dépistage, de traitement et de prévention du VIH, y compris ceux pilotés par la communauté ;</li> <li>- Perturbations des achats et de la chaîne d'approvisionnement ;</li> <li>- Pression accrue sur des systèmes de soins de santé fragiles, limitant l'accès aux services de lutte contre le VIH et leur qualité ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection sociale inadéquate et risque accru de discrimination, de stigmatisation, de violence fondée sur le genre et de perturbation des moyens de subsistance, ce qui accroît la vulnérabilité au VIH ;</li> <li>- Réorientation des ressources nationales/régionales afin de répondre aux priorités sanitaires et économiques urgentes et émergentes ;</li> </ul>
<b>Niveaux de financement et/ou confiance des donateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de l'aide publique au développement (APD), et en particulier des investissements du Fonds Mondial et du PEPFAR dans les pays, ainsi que la redéfinition des priorités des budgets nationaux pour se concentrer sur d'autres problèmes, ont entraîné une baisse significative du financement de la lutte contre le sida ;</li> <li>- Un financement insuffisant et imprévisible pour que le Programme commun puisse remplir son mandat ;</li> <li>- Ressources et capacités insuffisantes des partenaires nationaux pour rendre opérationnelle la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et maintenir les progrès accomplis ;</li> <li>- Manque de financement pour les droits humains, les investissements transformateurs en matière de genre et d'autres facteurs sociétaux, pour les actions pilotées par la communauté (en raison de leur dépendance continue vis-à-vis du volontariat) ou pour les populations laissées pour compte.</li> </ul>
<b>Système des Nations Unies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défi de faire avancer la réforme de l'ONU à tous les niveaux et de mettre en œuvre des approches multisectorielles et interconnectées ;</li> <li>- Évolution de l'agenda, des priorités ou des capacités des partenaires stratégiques avec lesquels l'ONU collabore afin de tirer parti de l'expertise et des ressources et soutenir les pays et les communautés.</li> </ul>

## OPTIMISATION ET EXPLOITATION DES CAPACITÉS DU PROGRAMME COMMUN

65. L'élaboration du nouvel UBRAF intervient dans un contexte de changements substantiels dans la riposte au VIH et dans la situation mondiale au sens large, y compris les effets persistants de la COVID-19. La prise en compte de ce contexte en évolution constante exige que le Programme commun se concentre sur certains aspects et établisse des priorités, mais également qu'il conserve un haut degré de flexibilité afin de s'ajuster et de s'adapter si nécessaire.
66. Pour maximiser l'impact du système des Nations Unies sur l'accélération des progrès vers l'élimination du sida, les ressources et les stratégies du Programme commun doivent être pleinement alignées et ses avantages comparatifs et son expertise, ainsi que le système des Nations Unies dans son ensemble, doivent être pleinement exploités. Tous les Coparrainants de l'ONUSIDA se sont engagés à aligner leurs stratégies organisationnelles en matière de VIH ainsi que leurs ressources et leurs programmes liés au VIH sur la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.

### Principes généraux de la hiérarchisation des priorités

67. Outre l'utilisation des informations stratégiques disponibles, notamment les indicateurs du suivi mondial de la lutte contre le sida, les estimations du VIH, les dernières preuves scientifiques, d'autres données et paramètres sur les moteurs sociaux et structurels de l'épidémie de VIH, y compris l'inégalité des genres, des approches spécifiques permettront d'établir des priorités, comme décrit ci-dessous.

68. *Le Programme commun utilisera une approche fondée sur les inégalités pour hiérarchiser et rendre opérationnelle cette démarche, notamment par le biais de cadres et d'outils appropriés permettant d'identifier et de traiter les inégalités dans divers contextes et de progresser vers les trois priorités stratégiques.* Ceux-ci guideront les gestionnaires de programmes et leur permettront d'élaborer des interventions éclairées par des données probantes, afin de réduire ou d'éliminer les inégalités qui alimentent l'épidémie de VIH et d'utiliser le suivi continu des indicateurs pour mettre en œuvre des mesures correctives si nécessaire.
69. *Le Programme commun établira des priorités sur la base des lacunes documentées au niveau national.* Le Programme commun établira des priorités dans ses programmes et son empreinte géographique sur la base d'un ensemble de critères qui reflètent les tendances épidémiques, les lacunes et les inégalités persistantes en matière de riposte, les contextes politiques et socio-économiques ainsi que les capacités et les besoins des pays et des communautés. Les profils de pays étayés par des données probantes informeront la hiérarchisation géographique et relative aux programmes des priorités.
70. En utilisant la Stratégie comme cadre, les profils de pays s'appuieront sur des indicateurs quantitatifs et des variables qualitatives supplémentaires (sur des mesures spécifiques au VIH, des indicateurs supplémentaires de santé et de développement et le contexte national plus large) relatifs aux domaines prioritaires de la Stratégie (services, catalyseurs sociaux et systèmes de santé et protection sociale) et considéreront la riposte au VIH comme une partie intégrante du programme intégré des ODD. Les équipes conjointes des Nations Unies utiliseront les profils de pays comme base pour l'élaboration des prochains plans de travail biennaux pour le Programme commun et s'appuieront sur eux pour le positionnement stratégique du VIH dans le cadre du bilan commun de pays et de la coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF). Cette analyse permettra également d'établir des priorités d'action aux niveaux régional et mondial.
71. *Le Programme commun donnera la priorité aux travaux essentiels pour mettre fin à l'épidémie de sida, ainsi qu'aux éléments de la riposte qui n'étaient pas suffisamment prioritaires auparavant.* S'appuyant sur les travaux menés dans le cadre de la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 et de la Feuille de route pour la prévention du VIH à l'horizon 2020 de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH, le Programme commun redoublera de soutien aux pays et aux partenaires afin d'intensifier la prévention combinée du VIH, en accordant une attention particulière aux inégalités en matière d'accès à la prévention du VIH et de résultats.
72. L'appui aux ripostes au VIH pilotées par la communauté constituera un axe encore plus central du Programme commun en 2022-2026, y compris le plaidoyer pour un financement adéquat des ripostes pilotées par la communauté, l'intégration des ripostes pilotées par la communauté dans les programmes nationaux de lutte contre le VIH, l'appui technique et le renforcement des capacités des communautés laissées pour compte et la suppression des lois, politiques et pratiques qui bloquent ou entravent les ripostes pilotées par la communauté.
73. Reconnaissant que les outils biomédicaux ne peuvent pas réussir sans une attention ciblée sur les facteurs sociaux et structurels clés, le Programme commun va promouvoir, construire des partenariats et soutenir les pays pour qu'ils prennent des mesures supplémentaires afin d'intensifier de manière significative les actions visant à éliminer la stigmatisation et la

discrimination, à créer un environnement juridique favorable et à supprimer les lois et les politiques punitives, et à faire progresser l'égalité des genres et les droits humains en tant que piliers essentiels de la riposte, y compris en travaillant pour s'assurer que les investissements et les activités en matière de genre et de droits humains sont des éléments clés de la riposte nationale dans chaque pays. L'UBRAF renforce le travail catalytique du Programme commun sur la protection sociale inclusive, afin de réduire la vulnérabilité au VIH et de s'attaquer aux causes profondes de nombreuses inégalités.

74. *Le Programme commun identifiera de manière opportuniste les partenariats et les actions clés pour amplifier la portée et l'impact de la riposte au VIH.* Afin de réduire les inégalités et d'obtenir des résultats pour les populations, le Programme commun vise à jouer un rôle de catalyseur essentiel en aidant à débloquer les progrès, à combler les lacunes des programmes et des politiques et à atteindre les personnes laissées pour compte. La manière dont le Programme commun fonctionnera pour atteindre ces réalisations et ces résultats variera. Dans certains domaines, tels que l'accélération de l'adoption des services et le soutien aux ripostes pilotées par la communauté, le Programme commun jouera un rôle plus central, en travaillant directement avec les programmes nationaux de lutte contre le sida, les ministères de la santé, les organisations et réseaux communautaires et d'autres partenaires plus traditionnels de la lutte contre le VIH. Dans d'autres domaines, le Programme commun s'attachera à encourager d'autres « acteurs non axés sur le VIH » à prendre des mesures pour réduire les vulnérabilités et répondre aux besoins des communautés touchées par le VIH et la lutte contre le sida. Dans tous les aspects de la Stratégie, le Programme commun sera stratégique dans la recherche et le soutien des partenaires qui sont les mieux placés pour faire avancer la réalisation des priorités stratégiques et des résultats de la Stratégie.

### **Alignement et optimisation des capacités**

75. L'ONUSIDA optimisera les atouts et les capacités collectives du système des Nations Unies (à la fois son expertise spécifique au VIH et son expertise non spécifique mais sensible au VIH), tout en tenant compte de la réforme en cours des Nations Unies et du contexte plus large de l'Agenda 2030. Le Programme commun vise à réaliser un alignement plus clair entre les rôles, les responsabilités et les niveaux de ressources au sein du Programme commun afin d'offrir une valeur toujours plus grande aux communautés et aux pays dans la poursuite de leurs objectifs pour 2030. Comme indiqué dans la réponse de la direction à l'évaluation indépendante, le Programme commun s'appuie sur les systèmes et les pratiques du modèle opérationnel affiné, en vue de :
- Renforcer encore l'accent mis sur la planification conjointe alignée sur des objectifs centrés sur les personnes ;
  - Renforcer l'orientation des programmes sur la planification conjointe au niveau mondial ;
  - Améliorer l'orientation stratégique et l'impact catalytique de la planification conjointe aux niveaux national et régional ; et
  - Maintenir et étendre les partenariats techniques au-delà du Programme commun.
76. Un examen institutionnel et un alignement du Secrétariat sont en cours, afin de disposer d'un personnel doté des compétences adéquates, exerçant les bonnes fonctions, dans les bons endroits et avec le soutien nécessaire. L'alignement du Secrétariat vise à faire en sorte que l'ONUSIDA soit 1) aligné sur la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida et ait un impact maximal, 2) financièrement viable et plus rentable, 3) diversifié et inclusif, et donc efficace, crédible et légitime, 4) axé sur les connaissances, optimisant son expertise et son



personnel dans le monde entier grâce à l'utilisation des technologies numériques dans son travail, et 5) aligné sur la réforme des Nations Unies, notamment dans son travail sur la préparation à une pandémie. Le processus d'alignement s'appuie également sur les travaux entrepris pour transformer la culture organisationnelle du Secrétariat sur la base des principes du leadership féministe pour un ONUSIDA égalitaire, sûr et qui favorise le développement de toutes et tous.

77. Conformément à la réponse de la direction du Programme commun à l'Évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies au sida 2016-2019, une évaluation de la capacité des Coparrainants à mettre en œuvre la Stratégie mondiale contre le sida sera également réalisée. Coordinée avec le processus d'alignement du Secrétariat, l'évaluation des capacités des Coparrainants vise à s'assurer que le Programme commun évolue pour répondre à une épidémie et à un contexte mondial en constante évolution, et que les atouts et les capacités collectives du Programme commun sont exploités de manière optimale pour favoriser les progrès en vue de mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique. Le Programme commun fait appel à un soutien externe pour développer la méthodologie et mettre en œuvre l'évaluation des capacités des Coparrainants.
78. Ensemble, l'alignement du Secrétariat et l'évaluation des capacités des Coparrainants identifieront et recommanderont les configurations optimales du Programme commun pour répondre aux lacunes et aux besoins prioritaires des pays en relation avec les priorités et les objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. L'analyse de la configuration des pays sera l'un des éléments utiles pour éclairer les décisions visant à optimiser l'aide aux pays et aux communautés par le biais de l'alignement du Secrétariat et de l'évaluation des capacités des Coparrainants et de la planification globale du Programme commun.
79. La priorité sera également accordée à l'harmonisation de la compréhension, de la cohérence et de l'application des concepts d'encadrement essentiels à l'accélération des progrès, notamment l'inégalité et l'équité, l'intersectionnalité, l'inclusion et les interventions transformatrices de genres. Ces processus permettront d'orienter les efforts visant à optimiser les capacités du Programme commun à soutenir les pays et les communautés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, y compris des modèles efficaces pour soutenir des approches différenciées adaptées aux besoins de contextes et de populations spécifiques, pour tirer parti de l'action des secteurs et des partenaires clés et pour permettre aux pays et aux communautés de progresser vers la réalisation des ODD.

### **Répartition des tâches**

80. Mise à jour tout récemment en 2018, la répartition des tâches du Programme commun décrit les rôles et les responsabilités entre les Coparrainants et le Secrétariat, dans le but de permettre au Programme commun de fournir des résultats de manière intégrée et d'une efficacité optimale aux niveaux national, régional et mondial. La répartition des tâches s'aligne sur la vision du Secrétaire général des Nations Unies d'un système de développement des Nations Unies repositionné qui tire parti des avantages comparatifs et de l'expertise pour permettre la réalisation des Objectifs de développement durable.
81. La répartition actuelle des tâches a permis de clarifier le leadership, de favoriser les efforts conjoints et de réduire les doublons dans la mise en œuvre des travaux du Programme commun. Au niveau national, elle a été, et continuera d'être, adaptée pour que le

Programme commun réponde au contexte, aux priorités et aux besoins des pays de manière efficace, synergique et percutante, en tenant compte des capacités des Coparrainants.

82. Pour mettre en œuvre l'UBRAF, le Programme commun réaffirmera la répartition actuelle des tâches, tout en y apportant des révisions, si nécessaire, afin de s'aligner sur la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et de soutenir et catalyser efficacement sa mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national. Cela est conforme aux recommandations du Panel mondial stratégique sur l'avenir du modèle de Programme commun de l'ONUSIDA, qui comprenait un examen et un affinement réguliers de la répartition des tâches et l'adaptation des directives globales à l'échelle nationale.
83. Les principes du coparrainage de l'ONUSIDA, mis à jour en 2020, guideront l'engagement des Coparrainants dans le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Le Programme commun alignera ses activités de développement et de soutien aux pays sur les recommandations de l'Examen quadriennal complet des politiques (QCPR) de 2020, notamment en soutenant le repositionnement du système de développement des Nations Unies, afin de maximiser son travail dans les domaines du développement, de la paix, des affaires humanitaires et des droits humains.

#### **Tirer parti de la contribution du Programme commun grâce à l'innovation**

84. Les changements stratégiques reflétés dans l'UBRAF, les incertitudes importantes concernant l'environnement externe et la nécessité d'une action urgente pour mettre la riposte sur la bonne voie soulignent le caractère central de l'innovation au cours de la prochaine période quinquennale de l'UBRAF. En s'appuyant sur les leçons tirées de l'actuel UBRAF, y compris celles soulignées dans la dernière évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies, le Programme commun donnera la priorité à de nouveaux modes de fonctionnement, dans le but d'optimiser ses synergies, son efficacité et son impact. L'ONUSIDA s'efforcera de documenter, d'apprendre davantage de la réforme des Nations Unies et d'autres agences et de diffuser les innovations en matière de budgétisation incitative, de modèle de mise en œuvre efficace, en particulier pour les programmes communs et le suivi des résultats.
85. Le Secrétariat s'engagera activement auprès des Coparrainants, en s'attachant particulièrement à redynamiser le travail lié au VIH au-delà du secteur de la santé. Il est particulièrement important de faire preuve de créativité dans l'ensemble du Programme commun, car la réduction progressive des points focaux des Nations Unies sur le VIH aux niveaux national et régional risque d'entraîner une perte considérable de mémoire institutionnelle. L'expérience en cours dans certaines régions et certains pays a démontré la valeur transformatrice de l'engagement des ressources humaines et d'autres ressources pour contribuer à divers domaines (par exemple, pour lutter contre la violence à l'égard des groupes LGBTIQ+), en encourageant l'engagement d'autres entités des Nations Unies et de divers partenaires, tels que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les bureaux des coordonnateurs résidents et les moyens novateurs de faire progresser les principaux domaines des programmes dans les pays qui en ont le plus besoin (par exemple, en explorant les options de partage des coûts pour le conseiller politique régional sur la PrEP et le dépistage). Cette approche a non seulement permis de concentrer une action élevée sur une priorité essentielle, mais également de créer un cadre et des relations pour une coopération future sur d'autres questions.

86. Lorsque le Programme commun n'aura pas la capacité de s'engager pleinement dans des domaines spécifiques, il élargira le cercle de collaboration pour inclure de nouveaux partenaires, qu'ils fassent partie ou non du système des Nations Unies. Un exemple de partenariat stratégique innovant est la subvention d'urgence du Fonds Mondial pour le Moyen-Orient, dans le cadre de laquelle le Secrétariat et l'OMS se sont associés à l'Organisation internationale pour les migrations pour répondre aux besoins de prévention et de traitement du VIH des populations humanitaires dans la région. De la même manière, d'autres agences des Nations Unies qui ne sont pas officiellement membres du Programme commun (par exemple, ONU-HABITAT et la FAO) soutiennent les initiatives stratégiques transversales du Programme commun sur le VIH en milieu urbain et rural.
87. Les ressources financières encourageront le travail en commun, les méthodes de travail novatrices, l'amélioration de la redevabilité au sein du Programme commun et au-delà, et la mobilisation d'autres ressources pour obtenir des résultats.

## COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTIES PRENANTES

88. Pour catalyser les actions stratégiques requises pour réduire les inégalités et mettre le monde sur la voie de la fin de l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique, le Programme commun utilisera une approche systémique pour aborder les questions sous-jacentes et interdépendantes, et donnera la priorité à la collaboration avec les autres parties prenantes, à l'exploitation de leurs forces et de leurs capacités, ainsi qu'au renforcement des capacités nationales et à l'autonomisation des communautés. Le Programme commun, lui-même un partenariat pionnier au sein du système des Nations Unies, a toujours donné la priorité au partenariat et à la collaboration. L'accent mis par le Programme commun sur le soutien, l'habilitation et la facilitation du travail de diverses parties prenantes sera encore renforcé dans le cadre de l'UBRAF.

### **Le système des Nations Unies dans son ensemble**

89. L'UBRAF a pour but de renforcer l'impact des Nations Unies et de tirer parti de l'ensemble des ressources du système des Nations Unies pour aider les pays et les communautés à mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique dans le cadre du programme intégré des ODD. Pour stimuler les progrès à l'échelle nationale, le Programme commun s'appuiera sur les forces collectives des équipes conjointes des Nations Unies sur le sida. La planification par les équipes conjointes des Nations Unies sera guidée par les profils de pays, qui mettent en évidence les lacunes en matière de riposte et de capacité pour les trois priorités de la Stratégie, en prêtant attention non seulement aux questions spécifiques au VIH, mais aussi à un ensemble plus large d'indicateurs de santé et de développement pertinents. Les équipes conjointes mobiliseront les ressources et l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies pour combler ces lacunes par le biais d'une action stratégique qui accélère les progrès en vue de mettre fin à l'épidémie de sida, tout en faisant avancer l'Agenda 2030 pour le développement durable.
90. En situant son effort de collaboration dans un contexte de développement plus large, le Programme commun s'efforcera de générer et de renforcer les synergies entre les actions spécifiques au VIH et les initiatives plus larges en matière de développement et de droits humains. Le Programme commun aidera les pays et les communautés à faire en sorte que les leçons tirées et les gains obtenus par la riposte au VIH, tels que les plates-formes de gouvernance inclusive, l'autonomisation des populations clés et les ripostes pilotées par la

communauté, accélèrent les progrès dans l'ensemble des ODD, et l'avancement d'autres priorités de développement, telles que les réponses humanitaires, la protection sociale, les efforts visant à promouvoir des villes durables sur le plan social et environnemental, la protection et la réalisation des droits humains ou le financement innovant du développement. Des partenariats avec le monde universitaire et le secteur privé seront également mis en place.

91. Grâce à leur planification conjointe en vue de résultats collectifs, à leurs interventions étayées par des données probantes et à leurs approches inclusives, les équipes conjointes sur le sida continueront à faire progresser le travail des équipes de pays des Nations Unies et à soutenir les efforts des coordonnateurs résidents. D'autres possibilités de collaboration avec d'autres entités des Nations Unies seront recherchées (par exemple, le HCDH, l'OIM). Fort de son approche fondée sur les inégalités, le Programme commun encouragera les alliances pour traiter les vulnérabilités intersectionnelles et s'assurera que les questions relatives à la lutte contre le sida sont efficacement intégrées dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF). L'ONUSIDA s'efforcera également de faire en sorte que le Programme commun soit effectivement positionné dans la réforme des Nations Unies comme un exemple de cohérence stratégique et qu'il soit visible dans les résultats communiqués pour l'ensemble du système des Nations Unies
92. Le Programme commun a explicitement aligné son modèle de fonctionnement sur les exigences du QCPR. Dans le cadre du modèle opérationnel affiné, le travail conjoint à l'échelon des pays a été redynamisé et l'effort de collaboration mieux adapté au contexte, aux priorités et aux besoins des pays ; la mise en œuvre des enveloppes nationales a permis aux équipes à l'échelon des pays de financer les actions conjointes prioritaires ; et la répartition des tâches actualisée de l'ONUSIDA (2018) s'est alignée sur les ODD et a renforcé l'utilisation efficace de l'expertise et des ressources collectives uniques du Programme commun.
93. L'UBRAF applique les recommandations du QCPR sur la hiérarchisation des priorités en fonction des approches basées sur les données, la transparence des flux de financement et l'harmonisation et la simplification des pratiques commerciales. Conformément à l'accent mis par le QCPR sur le suivi et l'évaluation pour améliorer la coordination, la cohérence, l'efficacité et l'efficience, l'élaboration de l'UBRAF a été éclairée par l'évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies au sida 2016-2019. Le Programme commun s'est engagé à fournir un rapport annuel au CCP sur l'alignement et l'adhésion aux recommandations du QCPR.

### **Engagement avec la communauté et les autres partenaires de la société civile**

94. Le Programme commun demeure un chef de file mondial dans la promotion et l'engagement de la communauté et de la société civile en tant que partenaires clés de la riposte au VIH. Le Programme commun travaille au niveau national et régional pour s'assurer que les programmes différenciés de lutte contre le VIH sont éclairés par la contribution des communautés et y répondent. Des représentants d'organisations non gouvernementales de toutes les régions siègent au CCP et l'ONUSIDA a mis en place des protocoles d'accord avec des organisations communautaires et de la société civile afin de poursuivre un travail commun pour garantir que les ripostes sont inclusives et centrées sur les personnes.

95. La Stratégie mondiale de lutte contre le sida accorde en outre la priorité à l'engagement et au leadership de la société civile dans la riposte, avec des objectifs concrets pour la fourniture de services pilotés par la communauté <sup>16</sup>; un domaine de résultats spécifiquement consacré à la reconnaissance, à l'autonomisation, au financement et à l'intégration des ripostes au VIH pilotées par la communauté ; et des actions prioritaires axées sur les communautés dans les trois priorités stratégiques. S'inspirant de la riposte au VIH, la riposte à la COVID-19 a souligné le rôle crucial des communautés dans l'organisation des services d'éducation, de sensibilisation et de soutien, touchant encore plus de communautés que les systèmes de santé ou les autorités locales ne sont en mesure de le faire.
96. Le Programme commun travaillera de manière stratégique, innovante et fondée sur des preuves, pour s'assurer que les personnes vivant avec le VIH et les personnes les plus affectées par le VIH, y compris les populations clés, les femmes et les filles, sont au cœur de la riposte aux niveaux national, régional et mondial.
97. En collaboration avec la société civile, le Programme commun s'efforcera de démontrer que l'engagement de la communauté et la prestation de services, le suivi et le plaidoyer pilotés par la communauté sont indispensables pour réduire les inégalités et accélérer les progrès en vue de mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique. Par le biais d'une action stratégique, y compris le plaidoyer et le soutien au renforcement des capacités, le Programme commun s'efforcera de donner aux communautés locales de personnes vivant avec le VIH et affectées par le VIH, y compris les populations clés, les femmes et les filles, les moyens de diriger les éléments de la riposte pour lesquels les communautés sont particulièrement aptes à agir et/ou dont les connaissances sont essentielles pour guider l'action. Dans son travail de soutien et d'autonomisation des ripostes pilotées par la communauté, le Programme commun agira en médiateur sincère, fournissant un soutien stratégique aux gouvernements, à la société civile et aux autres parties prenantes pour améliorer l'engagement des communautés dans la riposte, réduire la stigmatisation et la discrimination, toucher ceux qui risquent d'être laissés pour compte et améliorer les résultats tout au long du continuum des activités VIH.
98. Le Programme commun reconnaît que l'évolution du cadre de financement du VIH ainsi que la numérisation progressive de la vie peuvent perturber ou de renforcer les communautés. Grâce à des partenariats proactifs, le Programme commun s'efforcera de jeter des ponts entre les communautés, les gouvernements, les donateurs et le secteur des technologies et des données, afin d'accélérer les progrès vers les buts et objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, tout en protégeant la vie privée et les droits humains.
99. Afin de contribuer à l'institutionnalisation des ripostes pilotées par la communauté, le Programme commun développera, mettra à jour et mettra en œuvre des directives normatives, négociera des partenariats stratégiques et renforcera les capacités des communautés et des autres acteurs clés. La redevabilité en ce qui concerne l'engagement

---

<sup>16</sup> Les objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida en matière de prestation de services communautaires sont les suivants :

- 30 % des services de dépistage et de traitement doivent être fournis par des organisations pilotées par la communauté ;
- 80 % de la prestation de services pour les programmes de prévention du VIH destinés aux populations clés et aux femmes doit être assurée par des organisations pilotées par la communauté, des populations clés et des femmes ;
- 60 % des programmes soutiennent la réalisation de catalyseurs sociaux à mettre en œuvre par des organisations pilotées par la communauté.

communautaire et les ripostes pilotées par la communauté sera renforcée par l'élaboration et le suivi d'indicateurs fondamentaux axés sur la communauté. Le Programme commun encouragera les gouvernements nationaux à intégrer le suivi communautaire et à utiliser les résultats pour améliorer la qualité et la portée des programmes VIH et l'engagement des communautés dans les ripostes nationales au VIH.

100. Le Programme commun soutiendra et amplifiera les efforts communautaires visant à réduire la stigmatisation et la discrimination, notamment en poursuivant le déploiement de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH.
101. Au sein et au-delà des systèmes de santé, le Programme commun donnera la priorité au plaidoyer et à la collecte, l'utilisation et la diffusion d'informations stratégiques pour aider à traduire les résultats du suivi communautaire en politiques et lois qui protègent les personnes les plus touchées par le VIH, notamment les personnes vivant avec le VIH, les populations clés, les femmes et les filles.

### **Partenaires mondiaux**

102. Avec l'implication active et la coordination du Secrétariat, des plans à plus long terme pour s'engager avec les principaux partenaires mondiaux (tels que le Fonds Mondial et le PEPFAR, et les groupes communautaires mondiaux tels que GNP+, ICW, Y+, et les réseaux mondiaux de populations clés) seront développés sur la base des avantages comparatifs de chaque partenaire. Une clarification stratégique plus poussée des rôles et responsabilités respectifs permettra au Programme commun de maximiser son soutien aux partenaires en se concentrant sur le leadership et le plaidoyer au niveau mondial, sur des conseils techniques coordonnés afin d'optimiser les investissements et les programmes étayés par des données probantes pour un impact maximal, en comblant les lacunes cruciales en matière de capacités en fournissant un soutien technique aux pays et aux communautés, tout en promouvant une gouvernance inclusive et le suivi des progrès. Le Programme commun apporte une valeur ajoutée essentielle au niveau des pays, là où le Fonds Mondial n'est pas présent, notamment par un engagement actif et une contribution à plus de 70 instances de coordination nationale. Le Programme commun poursuivra sa collaboration avec le Fonds Mondial, le PEPFAR et d'autres partenaires, notamment des ONG internationales, afin de renforcer les capacités des communautés locales.
103. Conformément à leur protocole d'accord, le Secrétariat de l'ONUSIDA, les Coparrainants et le Fonds Mondial plaident en faveur de leurs travaux respectifs, appuient leurs processus et activités respectifs et veillent à ce que les ripostes nationales soient facilitées par des informations stratégiques, un appui technique et un renforcement des capacités.
104. Le Programme commun plaide en faveur d'un financement solide du Fonds Mondial ; il soutient les processus de planification stratégique nationale, incluant les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les populations clés, qui constituent la base de la demande de financement du Fonds Mondial ; il adapte l'appui technique aux partenaires nationaux afin de combler les lacunes et les goulots d'étranglement identifiés dans les processus d'examen technique, les audits et autres évaluations ; et il collabore à d'importantes initiatives mondiales, telles que le Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Des mesures ont déjà été prises pour aligner le travail du Fonds Mondial sur la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. La coordination stratégique au sein du Programme commun se concentrera sur l'optimisation de l'utilisation des allocations du Fonds Mondial, y compris celles visant à atténuer l'impact de la

COVID-19 sur les programmes de lutte contre le VIH et à résoudre les goulots d'étranglement qui se présentent.

105. Dans la mise en œuvre de la Stratégie, le Programme commun tirera pleinement parti de son étroite collaboration avec le programme PEPFAR du gouvernement américain. Le Programme commun contribuera au développement des plans opérationnels nationaux et régionaux, s'associera au PEPFAR pour soutenir la réforme des politiques afin d'accélérer les progrès nationaux et collaborera avec le PEPFAR pour identifier et répondre aux besoins de soutien technique. Le centre de situation sur le VIH, coprésidé par le Secrétariat de l'ONUSIDA, le PEPFAR et l'OMS, continuera d'offrir un forum pour identifier et traiter les problèmes politiques et techniques liés à la mise en œuvre du programme.
106. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, le Programme commun collaborera de manière proactive avec un large éventail de partenaires supplémentaires dans le domaine de la santé mondiale, notamment Unitaïd, GAVI, l'Alliance pour les vaccins, le partenariat Halte à la tuberculose, les parties prenantes du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et la Communauté de brevets de médicaments. Pour favoriser les progrès à la fois sur le VIH et dans le cadre d'un programme de développement plus large, le Programme commun donnera la priorité à la collaboration avec des partenaires n'appartenant pas aux secteurs du VIH et de la santé, comme l'initiative Education Plus.
107. Pour s'assurer que les collaborations mondiales sont parfaitement stratégiques, le Programme commun évaluera en permanence le contexte opérationnel plus large, afin d'identifier de nouvelles opportunités de partenariat. Les partenariats seront développés ou renforcés en se concentrant sur des priorités spécifiques, telles que la réduction des nouvelles infections par le VIH et la réalisation des nouveaux objectifs des catalyseurs sociaux 10-10-10. Outre les partenaires au niveau mondial, le Programme commun s'engagera activement avec les principaux partenaires régionaux pour accélérer les progrès dans des domaines clés tels que la prévention combinée du VIH, l'action stratégique pour lutter contre les inégalités entre les sexes et d'autres obstacles structurels à l'accès, le financement efficace et l'intensification des ripostes communautaires et la mobilisation des ressources nationales dans un environnement fiscal restreint.

## ALLOCATION DES RESSOURCES

108. Le processus d'allocation des ressources du Programme commun vise à catalyser une action stratégique prioritaire pour combler les lacunes urgentes et persistantes dues aux inégalités qui entravent les progrès vers la réalisation des objectifs ambitieux de la Stratégie.
109. Alors que le Programme commun continuera à utiliser toute la puissance de ses capacités collectives et individuelles des Coparrainants et du Secrétariat, y compris l'effet de levier politique et stratégique pour obtenir des résultats, les ressources de l'UBRAF sont censées être catalytiques, avoir un effet de levier et optimiser les capacités du Programme commun et encourager la mobilisation de ressources complémentaires non essentielles et d'autres investissements nationaux et internationaux, y compris de la part des Coparrainants.
110. Éclairé par la théorie du changement et le cadre de résultats de l'UBRAF, le budget reflétera les besoins respectifs en ressources humaines et financières avec une « optimisation des ressources ». Dans un contexte de ressources de plus en plus limitées pour le VIH, aggravé

par les effets directs et indirects de la pandémie de COVID-19, il est nécessaire de poursuivre l'optimisation stratégique de l'ensemble des ressources du Programme commun pour obtenir un impact. L'investissement sera axé sur la promotion et le soutien actifs d'une programmation conjointe innovante et catalytique et sur l'amélioration de l'efficacité des allocations et des mécanismes de financement, en coordination efficace avec d'autres parties prenantes, afin de lutter contre les inégalités sous-jacentes qui entravent les progrès et d'améliorer la vie, la santé et le bien-être des populations vivant avec et/ou affectées par le VIH.

111. La nouvelle méthodologie pour l'allocation des ressources de l'UBRAF :
- s'appuie sur l'allocation des ressources de l'UBRAF 2016-2021 et sur le modèle opérationnel affiné du Programme commun opérationnel depuis 2018 (éclairé par les recommandations du Panel mondial stratégique approuvées par le CCP), y compris l'allocation d'enveloppes nationales innovantes dédiées
  - répond aux recommandations de l'Évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies au sida 2016-2019, à la riposte connexe de la direction et aux orientations du CCP.
112. Elle vise à améliorer la transparence, l'efficacité, l'efficience et le renforcement de l'action coordonnée et des ressources du Programme commun, afin d'obtenir des résultats plus efficaces, en particulier dans les pays et dans le domaine de la redevabilité.

## **Méthodologie**

113. La méthode d'allocation des ressources combinera une approche fondée sur des principes et une approche plus factuelle, fondée sur les résultats et incitative, qui comprendra les éléments suivants :
- *Un ensemble de principes clairs* pour la gestion des ressources du Programme commun et la redevabilité qui en découle
  - *Une approche fondée sur des preuves* : allocation pour des interventions fondées sur des preuves utilisant diverses sources (par exemple, le rapport du Secrétaire général des Nations Unies (SG) : Lutter contre les inégalités et redresser le cap pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 et autres rapports du SG de l'ONU relatifs au VIH, Evidence Review of the implementation of the 2016-2021 UNAIDS Strategy: on the Fast-Track to end AIDS, suivi mondial de la lutte contre le sida, évaluations menées par le Programme commun, autres données régionales et nationales, rapports sur les ODD, analyses de la configuration des pays)
  - *Une répartition des tâches (DOL) alignée*, reflétant les priorités stratégiques et les domaines de résultats de la nouvelle Stratégie mondiale, ainsi que le nouveau cadre de résultats de l'UBRAF, et fournissant une délimitation claire des rôles et des responsabilités
  - *Examen des performances passées (relatives aux programmes et financières)*

## **Principes clés**

114. L'allocation de ressources au Secrétariat et aux Coparrainants permettra de mieux répondre aux trois objectifs fondamentaux du modèle opérationnel affiné approuvé par le CCP en 2017, comme indiqué ci-dessous :



Objectifs fondamentaux

- Déployer les ressources humaines et financières là où elles sont le plus utiles.
- Redynamiser le travail conjoint et l'action collaborative au niveau national.
- Renforcer la redevabilité et les résultats des personnes.

115. Les principes suivants s'appliquent à l'allocation des ressources :

- Hiérarchiser les ressources humaines et financières en s'appuyant sur des données probantes et en s'attachant à répondre aux besoins les plus cruciaux, afin de combler efficacement les lacunes et de s'aligner clairement sur le cadre de résultats de l'UBRAF ;
- Le financement de l'UBRAF est un catalyseur, destiné à susciter d'autres financements provenant de sources différentes ;
- Encourager le travail conjoint et plus intégré (planification et mise en œuvre conjointes selon une répartition des tâches alignée) ;
- Se concentrer sur la promotion et le soutien des innovations et sur l'encouragement des solutions catalytiques, y compris une certaine prise de risque, afin de permettre l'allocation efficace des fonds aux domaines qui en ont le plus besoin ;
- Tous les financements sont clairement liés à des actions aux résultats convenus et mesurables et à une programmation solide ;
- Réduire les coûts de transaction, y compris la fragmentation, améliorer l'efficacité de la gestion des fonds pour un plus grand impact et assurer des synergies efficaces avec les autres parties prenantes ;
- Tous les financements sont liés à une forte redevabilité, ce qui implique des rapports de qualité et publiés en temps opportun ;
- Une indication claire de la façon dont les ressources à tous les niveaux contribuent, de manière significative et concrète, à la réalisation de l'Agenda 2030 et des ODD, ainsi que des rapports de qualité connexes, conformément aux normes convenues par les Nations Unies pour l'établissement de rapports à l'échelle du système sur le financement, la performance et les résultats des programmes pour les activités opérationnelles de développement des Nations Unies, alignées sur les objectifs de développement durable ;
- Au moins 75 % des ressources de l'UBRAF pour les plans conjoints des Nations Unies alignés sur l'UNSDCF de leur pays, conformément à l'exigence du pacte de financement des Nations Unies pour les ODD ; et
- L'allocation des ressources se fera en fonction de perspectives financières réalistes, de scénarios de financement et d'un décaissement dépendant des ressources effectivement mobilisées.

116. Globalement, la répartition entre les Coparrainants et le Secrétariat et au sein de chaque entité sera basée sur les priorités épidémiques, la contribution claire aux résultats et leurs avantages comparatifs. La proportion globale de l'allocation entre les Coparrainants et le Secrétariat restera dans la même fourchette, mais en fonction de l'urgence des progrès dans les pays, avec une augmentation progressive de l'allocation des ressources pour le travail effectué au niveau national par rapport au niveau mondial.

117. Conformément au modèle opérationnel affiné, des ressources adéquates seront mises à disposition pour protéger le financement de base du Secrétariat pour ses fonctions de direction, de défense, d'information stratégique et de redevabilité.

118. Une allocation de base prévisible et flexible pour tous les Coparrainants facilitera un engagement continu pour leur rôle clé dans le Programme commun, comme leur rôle de coordination/convocation dans leurs domaines respectifs conformément à la répartition des tâches alignée, et la réalisation des priorités convenues conjointement par rapport aux 3 priorités stratégiques de la Stratégie à refléter dans l'UBRAF, y compris pour les niveaux régionaux et nationaux, le plaidoyer mondial et la garantie que le VIH est bien intégré à leur propre organisation.
119. En s'appuyant sur la mise en œuvre réussie de l'allocation de l'enveloppe nationale du modèle opérationnel affiné pour l'action des Coparrainants en faveur de résultats spécifiques dans le cadre des Plans conjoints des Nations Unies sur le VIH/sida élaborés et convenus conjointement, les allocations du Programme commun pour les pays sélectionnés se poursuivront avec un montant minimum pour les priorités et résultats clés spécifiques des Plans conjoints des Nations Unies sur le VIH/sida et un " pot de financement régional " supplémentaire incitatif pour l'allocation du programme national aligné sur le cadre de résultats de l'UBRAF. Les équipes conjointes des Nations Unies sur le VIH/sida devront soumettre des propositions (plans) réalistes mais ambitieuses, de qualité et convenues conjointement, en vue d'obtenir des résultats clairs, idéalement des innovations à fort impact et des catalyseurs pour la mobilisation d'autres ressources, en tenant compte de l'épidémie, des inégalités, des paramètres économiques, sociaux, structurels et autres. Dans les pays, l'allocation sera conçue pour combler les principales lacunes de la riposte par rapport à des résultats clairs dans le cadre du Plan conjoint des Nations Unies, afin d'apporter des changements mesurables dans des domaines critiques ou prioritaires alignés sur l'UNSDCF et selon un calendrier et des étapes spécifiques.
120. Cela sera effectué en s'appuyant sur le principe de l'UBRAF 2016-2021 selon lequel les Coparrainants s'efforcent d'atteindre un ratio minimum de 30:70 entre les ressources mondiales et les ressources à l'échelon régional ou national, et sur la pratique actuelle de la plupart des Coparrainants, qui consiste à consacrer une plus grande proportion des financements de base et autres aux ressources de l'échelon national pour accélérer les résultats.
121. L'UBRAF de haut niveau comprendra une estimation du budget et des ressources (essentielles et non essentielles) ventilés par domaines de résultats de l'UBRAF (niveau des résultats), aux niveaux mondial et régional et entre les Coparrainants et le Secrétariat. Le budget détaillé et l'allocation des ressources seront présentés dans le budget-plan de travail du Programme commun biennal/annuel.

## **SYSTÈMES DE REDEVABILITÉ, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ET DE RAPPORTS**

122. Guidé par le CCP, le Programme commun assurera une planification, une mise en œuvre, un suivi des résultats, l'élaboration des rapports et une responsabilisation solides. Par le biais de l'UBRAF, le Programme commun garantira :
- Des processus de planification fondés sur et éclairés par les dernières données disponibles ;
  - L'évaluation des progrès par rapport à un ensemble d'indicateurs UBRAF tangibles, limités dans le temps et clairs, qui seront mieux alignés sur les indicateurs du suivi

mondial de la lutte contre le sida (indicateurs GAM) et montreront des liens avec les ODD ;

- La transmission de rapports annuels au CCP, axés sur les progrès réalisés au niveau des pays, tout en assurant une vue d'ensemble simplifiée des résultats du Programme commun.
- La démonstration de manière transparente des liens entre les investissements et les résultats, rendus publics par le biais du portail sur les résultats et la transparence ;
- La mise en évidence de réalisations et de contributions communes et individuelles, et ;
- Le contrôle et l'élaboration de rapports significatifs sur les performances du Programme commun par le biais de processus rationalisés, en utilisant et en s'alignant sur les mécanismes du système des Nations Unies chaque fois que cela est possible.

### **Planification et mise en œuvre**

123. Le cadre de haut niveau de l'UBRAF et le budget-plan de travail biennal/annuel constituent la base de la planification et de la mise en œuvre par les Coparrainants sur le VIH et le Secrétariat à tous les niveaux. Aux niveaux mondial et régional, la planification et la mise en œuvre seront également éclairées par l'examen régulier des données, y compris les mises à jour des profils de pays, et les discussions sur les principales questions relatives aux programmes. À l'échelle des pays, la planification et l'alignement sur les cadres et priorités nationaux s'appuient sur les profils de pays et d'autres données actualisées pertinentes, facilitées par les équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, normalement présidées par les directeurs de pays de l'ONUSIDA, sous la direction générale du coordonnateur résident des Nations Unies. L'UBRAF est également une référence importante pour l'intégration des résultats et des interventions liés au VIH dans d'autres instruments de planification et de mise en œuvre, tels que les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; il permet en outre au Programme commun de contribuer à la réalisation des engagements du système des Nations Unies.
124. Tout sera mis en œuvre pour accroître encore davantage les synergies avec les processus de planification stratégique, de mise en œuvre et d'établissement de rapports à l'échelle du système des Nations Unies, dans le cadre du programme de réforme de l'ONU, afin de garantir un soutien cohérent et intégré à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les aspects opérationnels plus détaillés de la résolution sur l'examen quadriennal complet des politiques de 2020 et des années suivantes seront également intégrés progressivement dans les plans de travail et les budgets, au-delà du cycle de planification.
125. Pour maximiser l'impact en s'assurant que les activités du Programme commun sont stratégiques, catalytiques et innovantes, la planification à tous les niveaux comprendra des consultations avec d'autres partenaires, y compris les gouvernements, les partenaires non gouvernementaux internationaux et nationaux, reflétant la nature multisectorielle de la riposte au sida et l'éventail des partenaires impliqués.
126. L'expérience des différentes régions a montré qu'il n'existe pas de solution unique en ce qui concerne le soutien apporté par le Programme commun aux ripostes nationales. Un soutien approprié à un moment donné peut être moins pertinent à mesure que les épidémies et les ripostes évoluent, ce qui souligne l'importance d'examiner les progrès et les lacunes aux niveaux national, régional et mondial sur une base annuelle et pour chaque cycle biennal. Ces examens identifient les réalisations du Programme commun, les dépenses par rapport

aux budgets et les domaines où les progrès ne sont pas réalisés comme prévu, et servent de base aux ajustements de la planification, de la mise en œuvre et des allocations budgétaires.

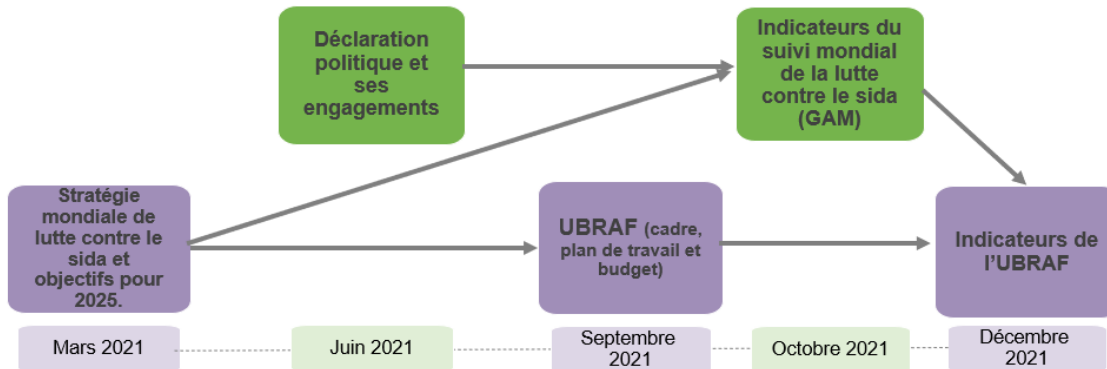
127. En réponse aux recommandations du QCPR et aux suggestions de l'ensemble des Nations Unies sur l'alignement des cycles de planification, le Programme commun entreprendra un examen à mi-parcours d'ici à décembre 2024. Cette révision interviendra au moment où la plupart des organismes coparrainants commenceront à élaborer leurs plans stratégiques quadriennaux pour 2026-2029. Ce synchronisme permettra l'intégration systématique et significative des composantes VIH dans le plan spécifique des organismes coparrainants, améliorant ainsi la planification du Programme commun dans son ensemble.

## Suivi des résultats

128. La redevabilité du Programme commun incombe à la riposte mondiale au VIH et au CCP. Conformément à la réponse de la direction à l'Évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies au sida 2016-2019, le suivi des résultats dans le cadre du nouvel UBRAF s'appuiera sur des indicateurs qui rendent mieux compte du rôle du Programme commun dans la progression vers les objectifs mondiaux en matière de sida et permettent de mieux comprendre les performances relatives des Coparrainants et du Secrétariat.
129. Un large éventail d'outils et de méthodes est utilisé pour le suivi des résultats et de la redevabilité tout au long du cycle de l'UBRAF. Ceux-ci permettent l'engagement et le retour d'information des membres et observateurs du CCP, ainsi que des parties prenantes nationales par le biais de divers canaux.
130. L'UBRAF comprend un ensemble d'indicateurs de performance du Programme commun qui fournit la plate-forme pour le suivi des progrès du Programme commun par rapport aux résultats, aux étapes et aux objectifs définis ; ces indicateurs sont appelés indicateurs UBRAF. S'appuyant sur les enseignements tirés de l'UBRAF 2016-2012, la nouvelle série d'indicateurs capture les résultats à tous les niveaux et surtout les progrès à tous les niveaux, qui sont des résultats plausibles de ses actions.
131. Le suivi des résultats de l'UBRAF intègre un large éventail d'outils de suivi et d'évaluation et implique des données quantitatives par rapport à des indicateurs définis, une approche de méthodes mixtes, une validation externe des données et le développement de descriptions et d'analyses narratives à partir de sources de données multiples, afin d'évaluer les résultats. Le suivi de l'UBRAF et les autres outils de redevabilité permettent aux partenaires et aux parties prenantes d'évaluer les performances du Programme commun dans son ensemble, de comprendre les contributions des membres individuels du Programme commun et de relier les résultats aux investissements.
- ~~132.~~ Le Programme commun et les orientations distinctes relatives aux indicateurs seront élaborés de manière consultative. Le cadre de redevabilité de l'UBRAF englobe non seulement les étapes à court terme, mais également les progrès réalisés pour relever les défis à plus long terme, tels que l'action transformatrice sur les catalyseurs sociaux et la manière dont le Programme commun contribue à réduire les inégalités. Le suivi de l'UBRAF démontre les résultats et l'efficacité du Programme commun et aide à identifier les ajustements nécessaires aux plans et aux activités.

133. En référence au cadre de résultats du Programme commun, les outils de suivi et d'évaluation seront également clairement alignés sur les ODD et son ensemble d'indicateurs. Cette approche permettra non seulement de mieux saisir la contribution du Programme commun à l'Agenda 2030 au sens large, mais également de réduire les charges liées à l'établissement de rapports et la duplication des processus.
134. Conformément aux indicateurs des ODD, les indicateurs GAM permettent de suivre les progrès réalisés par rapport à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida (y compris les objectifs mondiaux) et à la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH et le sida, par laquelle les États membres des Nations Unies sont censés convenir d'une série d'engagements et de rapports connexes. Ce suivi mondial s'appuie sur les conseils d'un Groupe consultatif technique de suivi (MTAG) et sur l'expérience de plus de 15 ans de collecte de données dans les pays. L'ONUSIDA continuera à aider les pays à compiler leurs données sur le sida et diffusera publiquement les données mondiales validées sur le sida, notamment sur sa plateforme AIDSinfo.
135. Les indicateurs GAM serviront également à l'élaboration des indicateurs UBRAF (la Figure 6 montre le lien important entre les indicateurs GAM et les indicateurs UBRAF). Cela vise à assurer la cohérence et l'intégration, tout en réduisant la charge de travail pour les pays et le Programme commun au niveau national. Tous les efforts seront faits et les orientations du CCP seront recherchées pour aligner autant que possible le calendrier de communication des données GAM des pays et la collecte des données du Programme commun pour son rapport de suivi des résultats, afin d'utiliser les dernières données disponibles (tout en notant que la communication des données GAM reste à la discrétion des pays).
136. La riposte pilotée par la communauté constitue un élément clé de la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida, et la contribution de la société civile au suivi des progrès de la riposte mondiale au sida est essentielle. L'ONUSIDA continuera de s'engager activement auprès de la société civile et des communautés pour l'établissement de rapports nationaux sur le sida, en s'appuyant sur les orientations du suivi mondial de la lutte contre le sida, et continuera de soutenir le suivi piloté par la communauté dans les régions. La contribution du Programme commun à ces efforts (c'est-à-dire la mesure de l'investissement et de l'engagement de la société civile et des groupes de populations clés dans la riposte au niveau national comme résultats plausibles des efforts du Programme commun) sera reflétée.

**Figure 6. Lien entre les indicateurs de performance du Programme commun et les résultats et engagements de la Stratégie et de la réunion de haut niveau, et les indicateurs du GAM**



- Les indicateurs du suivi mondial de la lutte contre le sida (GAM) permettent de suivre les progrès réalisés par rapport à la stratégie (y compris les objectifs) et à la déclaration politique.
- Les indicateurs de l'UBRAF se concentrent sur la mesure des progrès et des performances du Programme commun par rapport aux résultats escomptés et à sa contribution à la mise en œuvre de la stratégie mondiale ; ils seront liés à ceux du GAM.

## Établissement de rapports

137. Grâce au processus de rapports annuels, le rapport de suivi des résultats (PMR) et ses documents d'accompagnement fournissent au CCP une vue d'ensemble claire et stratégique des progrès et des réalisations par rapport à l'UBRAF dans le domaine des résultats du Programme commun au niveau des produits, tout en soulignant le processus commun au niveau des pays et les défis spécifiques et les leçons tirées de la mise en œuvre du programme VIH. Ainsi, le rapport de suivi des résultats démontre le rôle de catalyseur, la valeur ajoutée et l'efficacité du Programme commun. Il documentera également la participation du Programme commun à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives plus larges dirigées par l'ONU en vue de la réalisation des cibles des ODD et de la concrétisation de l'Agenda 2030 et de la réforme de l'ONU. Il s'agit notamment d'intégrer et de s'aligner sur les plans de l'UNSCDF au niveau national.
138. Cela comprend un texte mettant en évidence les contributions du Programme commun, les progrès réalisés par rapport aux indicateurs, les dépenses et les principales conclusions de l'évaluation, complétés par les rapports financiers annuels du PMR préparés pour le CCP. L'établissement de rapports dans le cadre du nouvel UBRAF s'appuiera sur les améliorations reconnues par le CCP, tout en assurant une rationalisation pour l'élaboration de rapports de qualité proportionnels aux investissements, une réduction des doublons et des synergies avec d'autres rapports obligatoires à l'échelle du système des Nations Unies (par exemple, QCPR, UN SWAP, UN INFO).

139. Le portail sur les résultats et la transparence du Programme commun (<https://open.unaids.org/>), qui présente des informations financières (budget, tendances de financement et dépenses) et relatives aux programmes actualisées sur les réalisations et les progrès par rapport aux priorités, sera encore amélioré, afin de renforcer la communication en temps utile avec les membres et observateurs du Conseil d'administration et le grand public. L'ONUSIDA restera conforme à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), une initiative volontaire et multipartite qui vise à améliorer la transparence de l'aide, du développement et des ressources humanitaires, et utilisera des orientations actualisées pour améliorer encore son classement en matière de conformité à l'IITA.

## Évaluation

140. La 44e réunion du CCP a approuvé une nouvelle politique d'évaluation<sup>17</sup>, qui a formalisé l'établissement d'une fonction d'évaluation indépendante au sein de l'ONUSIDA, avec des rapports présentés directement au Conseil d'Administration. Cette politique s'applique au travail accompli par le Secrétariat et aux efforts collectifs obtenus par le Programme commun. Lorsque cela est possible et pertinent, les évaluations sont menées conjointement avec les Coparrainants et/ou d'autres partenaires et, lorsque cela est nécessaire pour garantir l'indépendance, elles sont confiées à des consultants ou des sociétés externes.
141. Le bureau de l'évaluation de l'ONUSIDA est soutenu par un Comité consultatif d'experts en évaluation, un organe externe indépendant qui rend compte au Conseil d'Administration et fournit des conseils et une orientation sur la mise en œuvre de la politique et du plan d'évaluation de l'ONUSIDA. Un soutien supplémentaire au bureau d'évaluation de l'ONUSIDA est fourni par un groupe d'évaluation des Coparrainants de l'ONUSIDA qui discute des évaluations communes et à l'échelle du système à inclure dans le plan d'évaluation de l'ONUSIDA, fournit des ressources pour leur mise en œuvre, tire parti des capacités et des ressources des Coparrainants pour l'évaluation, et partage les connaissances et les expériences.
142. En utilisant la Stratégie de l'ONUSIDA et l'UBRAF comme cadres de référence, le Bureau de l'évaluation de l'ONUSIDA dirige, chaque exercice biennal, l'élaboration d'un plan d'évaluation par le biais d'un processus de consultation avec les Coparrainants, le personnel du Secrétariat et les principales parties prenantes. Les évaluations varient en termes de portée, de thèmes abordés et de couverture géographique. Les rapports d'évaluation finaux sont publiés avec les ripostes correspondantes de la direction sur les pages web du bureau d'évaluation de l'ONUSIDA.
143. Les évaluations peuvent servir un objectif de redevabilité, mais elles sont principalement destinées à apporter des changements et des améliorations significatifs aux activités du Programme commun dans le cadre d'une stratégie plus large de gestion des connaissances. Les conclusions des évaluations en cours/prévues dans les années à venir (par exemple, l'Évaluation indépendante du travail du Programme commun sur le VIH/sida sur la prévention et la riposte à la violence contre les femmes et les filles) seront progressivement prises en compte dans le cadre du cycle de l'UBRAF. Le Bureau d'évaluation suit la mise en œuvre des ripostes de la direction et promeut une culture de l'évaluation axée sur la redevabilité et l'apprentissage, au-delà des produits d'évaluation spécifiques.

---

<sup>17</sup> PCB (44) 19.7 ; décision 6.6

## LE CCP ET LES AUTRES ENGAGEMENTS EXTERNES

144. Le CCP examinera et sera invité à approuver le cadre de l'UBRAF, son budget-plan de travail biennal/annuel, ainsi que le rapport annuel de suivi des résultats. Au-delà de cet engagement régulier, le CCP aura d'autres occasions de s'impliquer et de fournir un retour d'information sur les systèmes de redevabilité, de suivi et d'évaluation, et d'élaboration de rapports :
- participation et contribution, par l'intermédiaire du groupe de travail de l'UBRAF, à l'élaboration et à la finalisation du cadre de l'UBRAF 2022-2026, du budget-plan de travail 2022-2023, ainsi que des indicateurs de l'UBRAF ;
  - une participation externe régulière intégrée au cycle de planification et de mise en œuvre de l'UBRAF, notamment au niveau national, avec les gouvernements nationaux et la société civile ;
  - des visites sur le terrain par les membres du CCP afin d'obtenir des informations sur le travail du Programme commun au niveau national et d'alimenter les discussions lors des réunions du CCP ;
  - des consultations bilatérales et multipartites et des groupes de travail ad hoc sur des questions spécifiques ;
  - d'autres évaluations externes du Programme commun, telles que la participation multilatérale au dialogue sur le financement, visant à assurer un financement prévisible et complet pour la mise en œuvre de l'UBRAF 2022-2026 ;
  - Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), qui fournit des perspectives indépendantes importantes pour compléter les évaluations, les examens et le suivi des résultats indépendants de l'ONUSIDA.

## POINTS DE DÉCISION

145. Le CCP est censé fournir des commentaires et des conseils sur l'avant-projet afin d'informer le développement du projet d'UBRAF global (2022-2026) et du budget-plan de travail (2022-2023) à soumettre au CCP.
146. Le CCP, lors de sa 48e réunion de juin 2021, est invité à :
- *Rappeler* les points de décision 4.2 et 4.3 de la session spéciale du Conseil de coordination du programme de mars 2021 ;
  - *Prendre note* de l'avant-projet de l'UBRAF 2022-2026 et du suivi des progrès et attendre la soumission de l'ensemble de l'UBRAF 2022-2026 et du Budget-plan de travail biennal 2022-2023 pour approbation lors d'une session spéciale du CCP qui se tiendra en septembre/octobre 2021.

[Fin du document]